



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

91-1-10

~~66 4 7 26~~

~~4 7 7~~ 7

De la Libreria del Colegio
viejo.

80-6

23-718

23218
MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,
CONTENANT

*Le Journal Politique des principaux événemens de
toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles
en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des
Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Décou-
vertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ;
les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des
Provinces ; la Notice des Édits , Arrêts ; les
Avis particuliers , &c. &c.*

JUIN 1778.



A PARIS,

Chez P A N C K O U C K E , Hôtel de Hon.
rue des Poitevins.



Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E.

Avis,	<i>pag. 3</i>	<i>La Hollande & l'Anticos-</i>	
PIÈCES FUGITIVES.		<i>mopolite,</i>	54
<i>Lettre à M. de Voltaire,</i>	7	<i>Le Tartuffe épistol. &c.</i>	55
<i>Réponse,</i>	8	<i>Loix constitutives des Etats</i>	
<i>Dialogue mêlé de Vaude-</i>		<i>de l'Amérique-Sept.</i>	56
<i>vilies,</i>	10	<i>Encyclopédie poétique,</i>	57
<i>La visite de Zélis,</i>	15	ANNONCES LITTÉR.	59
<i>Dialogue traduit de l'An-</i>		ACADÉMIES. Arras,	62
<i>glois,</i>	16	SPECTACLES,	63
<i>Notice sur M. le Duc de la</i>		CAUSE CÉLÈBRE,	66
<i>Rochefoucauld.</i>	20	ARTS, Gravure, Musique,	
<i>L'heureux Écolier, Conte,</i>			70
	27	<i>Anecdote,</i>	71
<i>Énigme, Logogryphe,</i>	28-29	JOURNAL POLITIQUE.	
<i>Chanson,</i>	30	<i>Constantinople,</i>	73
NOUVELLES LITTÉ-		<i>Pétersbourg,</i>	75
RAIRES,		<i>Copenhagen,</i>	76
<i>Les Œuvres de Sénèque le</i>		<i>Stockholm,</i>	77
<i>Philosophe,</i>	35	<i>Varsovie,</i>	78
<i>Réglemens de S. M. Imp.</i>		<i>Vienne,</i>	81
<i>Catherine II,</i>	36	<i>Hambourg,</i>	83
<i>Annales poétiques,</i>	37	<i>Londres,</i>	89
<i>Mémoire sur différens flui-</i>		<i>États-Unis de l'Amérique-</i>	
<i>des aëriformes, &c.</i>	42	<i>Septentrionale,</i>	101
<i>Le Génie de Pétrarque,</i>	48	<i>Paris,</i>	111
<i>Géographie naturelle &c.</i>	53	<i>Bruxelles,</i>	118

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le mois de Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression, A. Paris, ce 24 Juin 1778.

DE SANCY.

De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,
rue de la Harpe, près Saint-Côme,

AVERTISSEMENT.

LA réunion du Journal de Politique avec le Mercure de France, les avantages qui doivent en résulter, le nombre & le mérite des Coopérateurs attachés désormais à cet Ouvrage, les efforts du Libraire, propriétaire du Brevet & du Privilège, qui n'épargne ni dépenses, ni soins pour répondre aux intentions du Ministère & aux desirs du Public; tout doit faire espérer que le Mercure, sous sa nouvelle forme, fera plus accueilli qu'il ne l'a jamais été, & remplira enfin tout ce qu'on doit attendre du plus ancien & du plus varié de tous les Journaux.

Un Journal qui réunit tant d'objets, ne peut pas être l'ouvrage d'un seul homme. Quand cet homme rassembleroit toutes les connoissances nécessaires, le temps lui manqueroit pour les appliquer à l'analyse des Livres qu'il faut faire connoître. Depuis de Visé & Thomas Corneille, les temps sont bien changés. Il y a cent fois plus d'Auteurs

A ij

4 A V E R T I S S E M E N T.

& de Lecteurs que dans le siècle dernier. Le goût de la Littérature, & même des Sciences, est infiniment plus répandu. Il y a un plus grand nombre d'hommes instruits qu'il faut satisfaire, & d'oisifs curieux qu'il faut amuser. Le Mercure, s'il est bien fait, peut remplir ce double objet. Mais il ne faut pas que l'annonce d'une Société de Gens-de-Lettres, occupés d'y travailler, soit un titre illusoire, comme cela est arrivé trop souvent.

La partie politique du Mercure actuel est confiée à M. de *Fontanelle*, qui composoit celle du Journal réuni aujourd'hui au Mercure. Il a proportionné son zèle & ses efforts à l'importance des matières qui deviennent de jour en jour plus intéressantes, & qui demandent que l'on s'élève plus que jamais au-dessus du ton des Gazettes ordinaires.

M. d'*Aubenton*, dont le nom seul fait l'éloge, a bien voulu se charger des articles d'Histoire Naturelle. Ceux de Médecine & de Chimie seront faits par MM. *Macquer*

AVERTISSEMENT, 5

& *Bucquet*, de l'Académie des Sciences, & dont les travaux sont depuis long-temps honorés des suffrages du Public. M. l'Abbé *Remy*, qui a joint les succès Littéraires aux études du Barreau, & M. *Guyot*, Auteur du *Répertoire de Jurisprudence*, composeront les articles qui concernent cette Science. M. l'Abbé *Baudeau* fera ceux d'Économie politique. La rédaction de tout ce qui regarde la Philosophie, les Sciences & les Arts, est confiée à M. *Suard*, de l'Académie Française, dont l'esprit & le goût sont connus.

Tout ce qui est du ressort de la Littérature & des Spectacles sera traité par M. *de la Harpe*, qui étoit chargé de ces mêmes objets dans le Journal de Bruxelles : mais il y a cette différence, qu'il étoit renfermé auparavant dans des bornes très-étroites, qui le gênoient pour l'étendue, le nombre & la variété des articles ; au lieu que dans la nouvelle rédaction, il parcourra plus librement un plus grand espace. Il rédigera d'ailleurs tout ce qui ne regardera pas la Politique, les Sciences & les Arts.

A iij

6 A V E R T I S S E M E N T.

M. *Imbert*, qui s'est exercé avec succès dans les *Contes Philosophiques*, en fournira au nouveau *Mercure*. M M. *Dorat* & *Berquin* nous ont promis, l'un des *Idylles* & des *Romances*, l'autre des *Poésies fugitives*.

Les hommes les plus distingués dans les Lettres, M M. d'*Alembert*, *Marmontel*, le Marquis de C * *, & autres, nous ont promis des secours; & nous sommes trop flattés de cette promesse, pour ne pas les sommer, au nom du Public, de tenir leur parole, & de prouver par-là l'intérêt qu'ils prennent à un Ouvrage auquel il est naturel que tous les Gens-de-Lettres concourent, puisqu'il offre à tous l'espérance des récompenses Littéraires.





MERCURE *DE FRANCE.*

J U I N 1778.

PIÈCES FUGITIVES *EN VERS ET EN PROSE.*

Au commencement du mois de Juin 1749, le Roi de Prusse avoit invité M. de Voltaire à venir auprès de lui ; & pour dissiper les inquiétudes qu'il témoignoît sur la rigueur du climat de Berlin, ce Prince lui envoya des attestations sur la beauté de la saison dans ce pays-là, signées du Marquis d'Argens, d'Algaroti, & de quelques autres Gens de Lettres qu'il avoit à sa Cour. M. d'A. alors Secrétaire de Sa Majesté Prussienne, fut chargé d'en faire une en vers : la voici.

Je, qui suis né sur les bords de la Seine,
Mais qui depuis dix ans habite ces climats

A iv

8 M E R C U R E

Où l'on croit que l'hiver & ses affreux frimats
Accablent en tout temps de froidure & de peine,
A tout chacun atteste & certifie,
Que depuis environ deux mois,
Il fait dans ce pays des chaleurs d'Italie ;
Que l'on y mange fraises, pois,
Abricots & melons, aussi bons qu'en Turquie ;
Qu'on y jouit aussi de la tranquillité
Qui rend le travail agréable,
Et qu'on peut avec liberté
Travailler dans son lit, & ne point boire à table.
En foi de quoi, j'ai signé le présent
Dans le Palais d'un Monarque adorable,
Qui fait des vers en s'amusant,
Qui souffre la goutte en riant ;
Et pour ses ennemis seulement redoutable,
A Sans-Souci, séjour charmant,
Avec ses amis doux, affable,
Ne se montre le plus puissant,
Qu'en se montrant le plus aimable.

M. de VOLTAIRE fit la réponse suivante.

Cirey, le 29 Juin 1749.

O GENS profonds & délicats,
Lumières de l'Académie,
Chacun prend de vos Almanachs.
Vous donnez des certificats
Sur le beau temps & sur la pluie ;

Mais il me faut un autre soin ,
Et ma figure auroit besoin
D'un bon certificat de vie.
Chez vous tout brille , tout fleurit ,
Tout vous y plaît ; je dois le croire ;
Je me doute bien qu'on chérit
Les climats dont on fait la gloire.
Vous & Frédéric votre appui ,
Que j'appelle toujours grand homme
Quand je ne parle pas à lui ,
Ce Roi, ce Trajan d'aujourd'hui ,
Plus gai que le Trajan de Rome ;
Ce Roi dont je fus tant épris ,
Et vous très-graves personnages ,
Qui passez pour ses Favoris ,
Et pour heureux autant que sages ;
Vous, dis-je, & Frédéric-le-Grand ,
Vous, vos talens & son génie ,
Vous feriez un pays charmant
Des glaces de la Laponie.
Vous auriez beau certifier
Qu'on voit mûrir dans vos contrées
De Bacchus les grappes dorées
Tout aussibien que les lauriers ,
De ma part je vous certifie
Que le devoir & l'amitié ,
Qui depuis vingt ans m'ont lié ,
Me retiennent près d'Émilie.

A v

Vous m'avouerez , mon cher Monsieur , que si vous avez eu quelques beaux jours au commencement de Mai , vous avez payé depuis un peu cher cette faveur passagère. Mes plus beaux jours seront en Automne. Je viendrai dans votre charmante Cour, si je suis en vie : c'est un tour de force dans l'état où je suis ; mais que ne fait-on pas pour voir Frédéric le Grand , & les hommes qu'il rassemble autour de lui !

Souvenez - vous de moi dans votre Royaume.

D I A L O G U E ,

Mêlé de Vaudevilles , entre un Procureur de Basse-Normandie , qui revient de Paris , & son Clerc , qui est allé le recevoir au Bureau de la Messagerie.

LE PROCUREUR , (*en robe , à la portière de la diligence , prêt à descendre sur le marche-pied*).

HA ! ha ! voilà mon Clerc.

LE CLERC , (*lui présentant la main pour le soutenir*).

Oui , Monsieur. Votre Lettre de voiture portoit que vous arriveriez à midi , & j'ai été bien-aise de venir vous signifier mon hommage à la descente du coche.

(*Le Procureur descend, le Clerc l'amène à l'écart*).

... Mais que vois-je ? Quelle noble ardeur vous anime ? A peine arrivé, vous voilà déjà en robe pour courir à l'Audience.

LE PROCUREUR.

Non, tu me vois en habit de voyage. C'est ma coutume de garder l'uniforme dans la route, pour m'attirer de la considération sur les grands chemins.

Air. Cela reviendra.

Aux passans, grands Seigneurs, ou canaille
Cette pourpre impose un saint respect.
Tel qui souvent au fort d'une bataille,
Se rit des coups & d'estoc & de taille,
Tremble à mon aspect.

Parlons de choses plus importantes. Comment vont les affaires depuis mon absence ?

LE CLERC.

Pas trop bien, Monsieur. La récolte a été fort bonne dans le pays, & cela nous perd.

LE PROCUREUR.

C'est un fléau du Ciel qu'une année abondante. Chacun ne songe qu'à vivre en paix pour jouir.

LE CLERC.

Parlez moi d'une bonne disette. Quand la terre ne donne rien, la misère donne de l'humeur. On se pille, on s'égorge ; on n'a pas d'argent pour vivre ; mais on en trouve toujours pour plaider.

A vj

L E P R O C U R E U R.

Bien observé, mon enfant. Et, dis-moi, ce jeune Praticien qui a pris l'Office de son oncle, nous a-t-il déjà enlevé des Cliens ? Comment se conduit-il ?

L E C L E R C.

On ne peut pas mieux. C'est un petit libertin qui ne songe qu'à ses plaisirs. J'ai déjà expédié en son nom une foule de procès, où j'occupois en même-temps pour vous comme Procureur adverse. Je faisois tour-à-tour l'instruction pour & contre. J'attaquois d'un bras, je défendois de l'autre.

Air. Des Pendus.

L E P R O C U R E U R.

Oh, c'est un excellent moyen.

L E C L E R C.

Parbleu, Monsieur, je le crois bien.
Qu'on me trouve un autre artifice
Pour mieux empoigner la Justice,
On est ainsi toujours certain
Qu'elle est dans l'une ou l'autre main.

L E P R O C U R E U R.

Et dans le criminel y a-t-il eu quelque chose ?

L E C L E R C.

Oh, des misères. Les mœurs se sont prodigieusement abâtardies ! Croiriez-vous que, depuis votre départ, nous n'avons eu que deux petites séparations & un enlèvement ?

LE PROCUREUR.

C'est bien la peine. Cependant un enlèvement peut former quelquefois une bonne affaire.

LE CLERC.

Oui , avec des gens qui entendent raison. Aussi-tôt que je sus l'aventure , je courus chez le père de la Demoiselle pour lui offrir de poursuivre en Justice le Ravisseur : que croiriez-vous qu'il me répondit ?

Air. *Non , je ne ferai pas ce qu'on veut que je fasse.*

Qu'on le poursuive en poste & non pas en Justice !

LE PROCUREUR,

Dites-moi donc pourquoi ce bisarre caprice.

LE CLERC.

Comment ! sacrifier la robe aux Éperons !

LE PROCUREUR.

Et notre ministère au fouet des postillons !

Quelles ont été les suites ?

LE CLERC.

Des horreurs. Les deux familles ont arrangé l'affaire , & les jeunes époux vivent ensemble de bon accord.

LE PROCUREUR.

Voyez le scandale ! Au lieu de nous laisser faire là-dessus une instruction bien nourrie , au bout de laquelle on auroit pendu le jeune homme , & jeté la fille au fond d'un Couvent , du moins la Justice auroit été contente , & c'est le principal. Poursuivons.

L E C L E R C.

Mais c'est-là tout, Monsieur.

Air. Colinette avec son Berger.

Vous le voyez ; tout est perdu

En ma pauvre Patrie.

Dans le bon temps on auroit vu

Trente procès sur un fêtu ,

Plus de talent ni de verrou

En Basse-Normandie.

Vous devriez bien m'abandonner enfin votre Office : car bientôt il n'y aura plus rien à y faire.

L E P R O U R E U R.

Je suis prêt à te le céder quand tu voudras. Il faut que je te l'avoue , ce voyage de Paris m'a donné de l'ambition. Je prétends aller figurer sur un plus grand théâtre. Que veux-tu ? Il nous faut bouleverser ici , par nos mains , tout le Bailliage pour vivoter. A Paris , au contraire , tout de soi-même s'accorde à se brouiller pour nous enrichir.

Air. Ton himeur est Catherine.

Les fils régentant leurs pères ,

Veulent qu'ils soient interdits ;

Les filles laissant leurs mères ,

Courent après des maris.

Un époux d'avec sa femme

Séparé depuis quinze ans ,

Se voit *gratis* par Madame

Donner de fort beaux enfans.

Le moment où il entra dans le monde étoit un temps de crise pour les mœurs nationales : la puissance des Grands , abaissée & contenue par l'administration despotique & vigoureuse du Cardinal de Richelieu , cherchoit encore à lutter contre l'autorité ; mais à l'esprit de faction ils avoient substitué l'esprit d'intrigue.

L'intrigue n'étoit pas alors ce qu'elle est aujourd'hui ; elle tenoit à des mœurs plus fortes & s'exerçoit sur des objets plus importants. On l'employoit à se rendre nécessaire ou redoutable : aujourd'hui elle se borne à flatter & à plaire. Elle donnoit de l'activité à l'esprit, au courage, aux talens, aux vertus même ; elle n'exige aujourd'hui que de la souplesse & de la patience. Son but avoit quelque chose de noble & d'imposant, c'étoit la domination & la puissance : aujourd'hui, petite dans ses vues comme dans ses moyens, la vanité & la fortune en sont le mobile & le terme. Elle tendoit à unir les hommes ; aujourd'hui elle les isole. Plus dangereuse alors, elle embarrassoit l'administration & arrêtoit les progrès d'un bon gouvernement ; aujourd'hui favorable à l'autorité ; elle ne fait que répéter les ames & avilir les mœurs. Alors, comme aujourd'hui, les femmes en étoient les principaux instrumens ; mais l'amour, ou ce qu'on honoroit de ce nom, avoit une sorte d'éclat qui en impose encore, & s'anoblissoit un peu en se mêlant aux grands intérêts de l'ambition ; au lieu que la galanterie de nos jours, dégradée elle-même par les petits intérêts auxquels elle s'associe, dégrade l'ambition & les ambitieux.

L'esprit de faction se ranima à la mort de Richelieu. La minorité de Louis XIV parut aux Grands un moment favorable pour reprendre quelque influence sur les affaires publiques. M. de la Rochefoucauld fut entraîné par le mouvement général, & des intérêts de galanterie concoururent à l'engager dans la guerre

de la Fronde ; guerre ridicule , parce qu'elle se faisoit sans objet , sans plan & sans chef , & qu'elle n'avoit pour mobile que l'inquiétude de quelques hommes , plus intrigans qu'ambitieux , fatigués seulement de l'inaction & de l'obéissance.

Il étoit alors amant de la Duchesse de Longueville ; on fait qu'ayant été blessé au combat de Saint-Antoine d'un coup de mousquet qui lui fit perdre quelque temps la vue , il s'appliqua ces deux vers connus de la tragédie d'*Alcionée* de Duryer :

Pour mériter son cœur , pour plaire à ses beaux yeux ,

J'ai fait la guerre aux Rois , je l'aurois faite aux Dieux.

Lorsqu'il se brouilla ensuite avec Madame de Longueville , il parodia ainsi ces vers :

Pour ce cœur inconstant qu'enfin je connois mieux ,

J'ai fait la guerre aux Rois ; j'en ai perdu les yeux.

On voit par la vie du Duc de la Rochefoucauld qu'il s'engageoit aisément dans une intrigue , mais que bientôt il montroit pour en sortir autant d'impatience qu'il en avoit mis à y entrer. C'est ce que lui reproche le Cardinal de Retz & ce qu'il attribue à une irrésolution naturelle qu'il ne sait comment expliquer.

Il est aisé , ce me semble , de trouver dans le caractère de M. de la Rochefoucauld une cause plus vraisemblable de cette conduite. Avec sa douceur naturelle , sa facilité de mœurs , son goût pour la galanterie , il lui étoit difficile de ne pas entrer dans quelque parti , au milieu d'une Cour où tout étoit parti & où l'on ne pouvoit rester neutre sans être au moins accusé de faiblesse. Mais avec cette raison supérieure , cette probité sévère , cet esprit juste , conciliant & observateur , que ses contemporains ont reconnus en lui , comment eût-il pu s'accommoder

long-temps de ces intrigues , où le bien public n'étoit tout au plus qu'un prétexte ; où chaque individu ne portoit que ses passions & ses vues particulières sans aucun but d'utilité générale ; où les affaires les plus graves se traitoient sans décence & sans principes ; où les plus grands intérêts étoient sans cesse sacrifiés aux plus petits motifs ; qui étoient enfin le scandale de la raison comme du Gouvernement ?

L'esprit de parti tient à la nature des Gouvernemens libres ; il peut s'y concilier avec la vertu & le véritable patriotisme. Dans une Monarchie , il ne peut être suscité que par un sentiment d'indépendance ou par des vues d'ambition personnelle , également incompatibles avec un bon gouvernement ; il y corrompt le germe de toutes les vertus , quoiqu'il puisse y mettre en activité des qualités brillantes qui ressemblent à des vertus.

C'est ce que M. de la Rochefoucauld ne pouvoit manquer de sentir. Ainsi , quoiqu'il eût été une partie de sa vie engagé dans les intrigues de parti , où sa facilité & ses liaisons sembloient l'entretenir malgré lui , on voit que son caractère le ramenoit à la vie privée , où il se fixa enfin , & où il sut jouir des charmes de l'amitié & des plaisirs de l'esprit.

On connoît la tendre amitié qui l'unit jusqu'à la fin de sa vie avec Madame de la Fayette. Les lettres de Madame de Sévigné nous apprennent que sa maison étoit le rendez-vous de ce qu'il y avoit de plus distingué à la cour & à la ville par le nom , l'esprit , les talens & la politesse. C'est au milieu de cette société choisie qu'il composa ses *Mémoires* & ses *Réflexions morales*.

Les Mémoires sont écrits avec une élégance noble & un grand air de sincérité ; mais les événemens qui en font le sujet ont beaucoup perdu de l'intérêt qu'ils avoient alors. Bayle va trop loin , sans doute , en donnant la préférence à ces Mémoires sur les Com-

mentaires de César (1) ; la postérité en a jugé autrement. Nous nous en tiendrons à ce mot de M. de Voltaire dans la notice des Écrivains du siècle de Louis XIV : *Les Mémoires du Duc de la Rochefoucauld sont lus , & l'on fait par cœur ses Pensées*. C'est en effet le livre des *Pensées* qui a fait la réputation de M. de la Rochefoucauld : nous ne le louerons qu'en citant encore M. de Voltaire : quels éloges pourroient avoir plus de grâce & d'autorité ? « Un » des ouvrages, dit (2) ce grand homme , qui con- » tribuèrent le plus à former le goût de la Nation & » à lui donner un esprit de justesse & de précision , » fut le petit recueil des *Maximes de François Duc » de la Rochefoucauld*. Quoiqu'il n'y ait presque une » vérité dans ce livre , qui est que *l'amour-propre est » le mobile de tout* , cependant cette pensée se pré- » sente sous tant d'aspects variés qu'elle est presque » toujours piquante : c'est moins un livre que des » matériaux pour orner un livre. On lut avidement » ce petit recueil ; il accoutuma à penser & à renfer- » mer les pensées dans un tour vif , précis & déli- » cat. C'étoit un mérite que personne n'avoit eu » avant lui en Europe depuis la renaissance des Let- » tres. » Cet ouvrage parut d'abord anonyme ; il excita une grande curiosité : on le lut avec avidité , & on l'attaqua avec acharnement ; on l'a réimprimé souvent , & on l'a traduit dans toutes les Langues : il a fait faire beaucoup d'autres livres ; par-tout & dans tous les temps , il a trouvé des admirateurs & des censeurs. C'est-là , ce me semble , le sceau du plus grand succès pour les productions de l'esprit humain.

On a accusé M. de la Rochefoucauld de calomnier la

(1) Dict. Crit. art. CÉSAR.

(2) Siècle de Louis XIV , chap. 32 des Beaux Arts.

nature humaine. Le Cardinal de Retz lui-même lui reproche de ne pas croire assez à la vertu : cette imputation peut avoir quelque fondement ; mais il nous semble qu'on l'a poussée trop loin.

M. de la Rochefoucauld a peint les hommes comme il les a vus. C'est dans les temps de faction & d'intrigues politiques qu'on a plus d'occasions de connoître les hommes, & plus de motifs pour les observer ; c'est dans ce jeu continuél de toutes les passions humaines que les caractères se développent, que les faiblesses échappent, que l'hypocrisie se trahit, que l'intérêt personnel se mêle à tout, gouverne & corrompt tout.

En regardant l'amour-propre comme le mobile de toutes les actions, M. de la Rochefoucauld ne prétendoit pas énoncer un axiome rigoureux de métaphysique. Il n'exprimoit qu'une vérité d'observation, assez générale pour être présentée sous cette forme absolue & tranchante, qui convient à des pensées détachées, & qu'on emploie tous les jours dans la conversation & dans les livres, en généralisant des observations particulières.

Il n'appartenoit qu'à un homme de réputation bien pure & bien reconnue d'oser flétrir ainsi le principe de toutes les actions humaines. Mais il donnoit l'exemple de toutes les vertus dont il paroissoit contester même l'existence ; il sembloit réduire l'amitié à un échange de bons offices, & jamais il n'y eut d'ami plus tendre, plus fidèle, plus désintéressé. *La bravoure personnelle*, dit Madame de Maintenon, *lui paroissoit une folie, & à peine s'en cachoit-il ; il étoit cependant fort brave.* Il montra la plus grande valeur au siège de Bordeaux & au combat de Saint-Antoine.

Sa vieillesse fut éprouvée par les douleurs les plus cruelles de l'ame & du corps. Il montra dans les unes la sensibilité la plus touchante, & dans les au-

Juin 1778.

B

rtés une fermeté extraordinaire. Son courage ne l'abandonna jamais que dans la perte des personnes qui lui étoient chères. Un de ses fils fut tué au passage du Rhin , & l'autre y fut blessé. « J'ai vu , dit Madame de Sévigné , son cœur à découvert dans cette
» cruelle aventure ; il est au premier rang de tout ce
» que je connois de courage , de mérite , de tendresse
» & de raison : je compte pour rien son esprit & ses
» agrémens.

La goutte le tourmenta pendant les dernières années de sa vie . & le fit périr dans des douleurs intolérables. Madame de Sévigné , qu'on ne peut se laisser de relire & de citer , peint d'une manière touchante les derniers momens de cet homme célèbre.
» Son état , dit-elle , est une chose digne d'admira-
» tion. Il est fort bien disposé pour sa conscience ;
» voilà qui est fait ; mais du reste , c'est la maladie
» & la mort de son voisin dont il est question ; il
» n'en est pas troublé ; il n'en est pas effleuré. . . .
» Ce n'est pas inutilement qu'il a fait des réflexions
» toute sa vie ; il s'est approché de telle sorte aux
» derniers momens qu'ils n'ont rien de nouveau ni
» d'étrange pour lui. »

Il mourut en 1680 , laissant une famille désolée & des amis inconsolables.

Il avoit reçu de ses ancêtres un nom illustre ; il l'a transmis avec un nouvel éclat à des descendans dignes d'en accroître l'honneur. Il y a des qualités héréditaires dans certaines familles. Le goût des Lettres semble s'être perpétué dans la maison de la Rochefoucauld , avec toutes les vertus des mœurs anciennes unies à celles des temps plus éclairés.

Charles-Quint , à son voyage en France , fut reçu , en 1539 , dans le château de Verteuil , par l'Aïeul du Duc de la Rochefoucauld ; l'Empereur déclara , suivant les paroles d'un Historien contemporain ,

n'avoir jamais entré en maison qui mieux sentît sa grande vertu, honnêteté & seigneurie que celle-là. Un successeur de Charles-Quint auroit pu faire la même observation chez les descendans de l'Auteur des Maximes.

Si la véritable grandeur de la Noblesse consistoit à donner à tous les Citoyens l'exemple du patriotisme ; à joindre la simplicité à la dignité dans les mœurs ; à ne faire usage du crédit, de la fortune, de l'autorité même que donne la vertu, que pour faire le bien, l'encourager & le défendre ; à honorer le mérite dans tous les genres & à le servir avec zèle ; à ne solliciter les honneurs que par les services & les talens ; à vivre dans ses Terres pour y exciter le travail & l'industrie, pour protéger ses vassaux contre les vexations, pour les secourir contre le malheur & l'indigence, les Grands vraiment dignes de ce nom seroient fort rares sans doute ; mais nous pourrions encore en offrir des modèles.

L'HEUREUX ÉCOLIER.

C O N T E.

POUR porter un billet à l'objet de ses vœux,

Un fort Pédagogue amoureux

Entre ses Écoliers du plus beau fit élire.

Rends-le en mains propres, lui dit-il,

Et m'en rapporte ici la réponse au plus vite.

Lui va, rend le billet d'un air doux & civil ;

Politesse & beauté du sexe ont le suffrage ;

On lit ; & puis au lieu de répondre au Docteur,

On interroge le porteur.

B ij

Sur quoi ? Sur ses plaisirs ; s'il aimoit à son âge.

Il répond ; on sourit ; il entend ce langage.

On . . . Un moment suffit quand il plaît à l'Amour.

Ma réponse , lui dit le Régent au retour :

Je l'ai , dit l'Écolier , reçue & vive & tendre ;

Mais je ne saurois vous la rendre.

*Explication des Enigmes & Logogryphes du
volume de Mai.*

LE mot de la première Énigme est *Pelote* , servant à mettre des épingles ; celui de la seconde est *Tempête* ; ceux de la troisième sont le *froid* & le *chaud* ; & celui de la quatrième est *la langue*. Le mot du premier Logogryphe est *Bonnet* , où se trouvent *bon* & *net* ; celui du second est le *Tonnerre* , où l'on trouve *tonne* , *ton* , *terre* , *Noë* ; & celui du troisième est *Maharbal* , dont , par la suppression de la dernière lettre , l'inversion est *Abraham*.

É N I G M E.

EN C O R E que je sois utile & nécessaire ,

On ne doit pourtant pas trop se fier à moi.

Le Maître qui me vend , m'ordonne ou me fait faire ,

Sait se fourer par tout , & jusques chez le Roi.

Si je suis bien administrée ,

Et surtout à propos , il en résulte un bien ;

Et , dans ce cas , je suis considérée ,

Au moment je fais rage , & je vauX moins que rien.

O Lecteur ! qui de moi fais un fréquent usage ,
 Que n'as-tu pas à craindre pour ton sort ?
 S'il faut m'expliquer d'avantage ,
 Je prolonge la vie, ou je donne la mort.

. LOGOGRYPHE.

*A Madame * * *.*

JE naquis pour l'amour , mon père est le Zéphir ,
 Son souffle pur me donna l'existence :
 Sur votre sein si je pouvois mourir ,
 Ma mort seroit illustre autant que ma naissance !
 Je flatte plusieurs sens ensemble ou tour à tour :
 Je renferme en mon sein , ce qui me désespère ,
 Deux de mes grands fléaux ; l'un est fils de la terre ,
 L'autre du ciel : n'aguère on lui faisoit la cour ,
 On la lui fait peut-être encore :
 Il eût un culte à Rome : en cent lieux on l'adore ,
 On le ressent , Thémire , en vous voyant ,
 De vos yeux dans les cœurs il passe en un instant.



Cavatina

Allegro vivace.

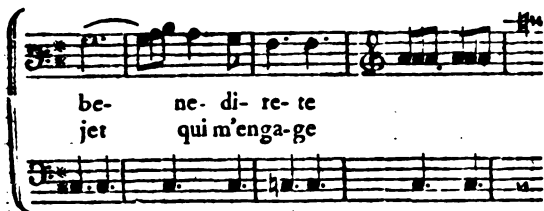
*di**Marescial.*

Loc-cio let-te cheanda-te di
 Feu fol-let qui la nuit fais vo-

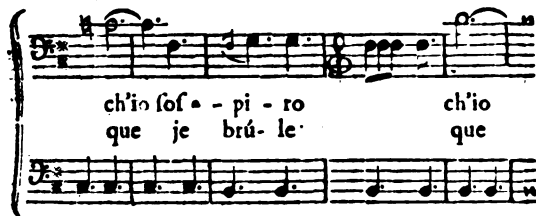
nor-te scin-til-lan do fra l'ombre-se
 ya-ge qui dans l'ombre parcours le boc-

gre-te scin-til-lan do fra l'om-bre
 ca ge qui dans l'ombre par-cours le

se gre-te luc-cio let-te al mio
 boc-ca-ge va-t-en di-re à l'ob-



be- ne- di- re- te
jet qui m'enga-ge



ch'io sof - pi - ro ch'io
que je brû- le que



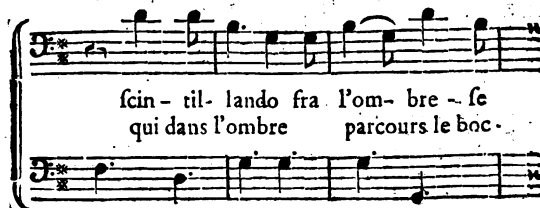
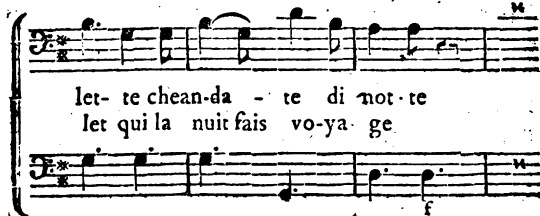
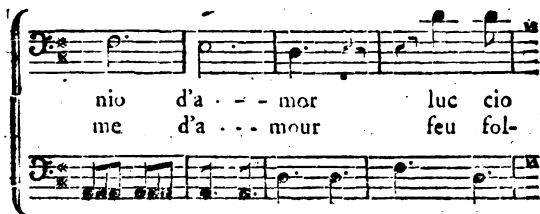
sof - pi - ro ch'io sma - - -
je brû- le de flam - - -

f p



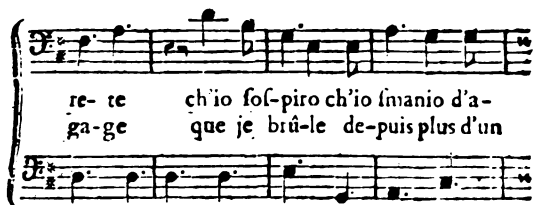
f p f

B iv





gre-te luc cio lette al mio be-ne-di-
ca-ge va-t-en dire à l'ob-jet qui m'en-



re- te ch'io sof-piro ch'io smanio d'a-
ga-ge que je brû-le de-puis plus d'un



mor ch'io sma- - - - -
jour de flam- - . - - - -



- - - - - nio d'a-
- - - - - me d'a-

B v

mor ch'io sma-
mour de flam.

f *p*

p *t*

nio d'a - mor ch'io sma - nio d'a - mor
me d'a - mour de - puis plus d'un jour

p

ch'io sma- nio d'a - mor.
de flam- me d'a - mour.

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les Œuvres de Sénèque le Philosophe , traduites en François par feu M. la Grange , avec des notes de critique , d'histoire & de littérature ; 6 vol. in-12. A Paris , chez les Frères de Bure , Libraires , quai des Augustins , 1778.

*Nihil non lingua demolitur vetustas , & movet ocius :
at iis quos consecravit sapientia , noceri non potest.
Nulla delebit atas , nulla diminuet : sequens ac
deinde semper ulterior aliquid ad venerationem
conferet.*

Le temps détruit tout , & ses ravages sont rapides : mais il n'a aucun pouvoir sur ceux que la sagesse a rendus sacrés : rien ne peut leur nuire ; aucune durée n'en effacera ni n'en affoiblira le souvenir ; & le siècle qui suivra , & les siècles qui s'accumuleront les uns sur les autres , ne feront qu'ajouter encore à la vénération qu'on aura pour eux.

SENÈQUE , Traité de la brièveté de la vie , ch. xv.

CE PASSAGE , que l'Editeur a mis à la tête de cette traduction des Œuvres de Sénèque , est comme un pressentiment que ce Philosophe avoit , lui-même , du jugement que la postérité devoit porter de lui & de ses écrits. Sénèque n'est pas seulement un des plus beaux esprits de l'antiquité ; c'est

B vj

encore un des plus grands Philosophes moralistes, peut-être même le plus moral, & celui dont la lecture est la plus utile dans tous les âges & dans toutes les circonstances de la vie. Il inspire l'amour de la vérité, le respect pour la vertu, une tendre affection pour les ames honnêtes, & le désir de faire le bien. Cette Traduction nous fournira la matière de quelques extraits. *MR.*

Réglemens de S. M. Imp. CATHERINE II, pour l'administration des Gouvernemens de l'Empire des Russies ; traduit d'après l'original Allemand, imprimé à Pétersbourg. 1 vol. in-4°. A Liège, chez C. Plomteux, Imprimeur des États.

Cette traduction plus littérale qu'élégante, des Réglemens de l'Impératrice de Russie pour l'administration des Gouvernemens de son vaste Empire, a été envoyée de Pétersbourg à l'Imprimeur qui s'est fait un devoir de la publier telle qu'elle étoit sans y rien corriger. Nous ne saurions approuver son extrême délicatesse ; une traduction servile nuit à la clarté & à l'intelligence du texte, en voulant le rendre trop littéralement : les mots sont les signes des idées, ce sont les idées qu'il faut rendre plutôt que leurs signes. Quoi qu'il en soit, nous rendrons compte de ces Réglemens vraiment dignes de l'it-

lustre Impératrice qui a fait tant de sages institutions dans ses Etats. *M. R.*

Annales Poétiques, ou Almanach des Muses,
depuis l'origine de la Poésie Française.
Tome premier. A Paris, chez Delalain,
Libraire, rue de la Comédie Française.

Ce premier volume contient des morceaux tirés des Poètes François les plus anciens. On a eu soin de placer au bas des pages l'interprétation des vieux mots les moins connus, & l'on a même corrigé quelquefois le style, lorsqu'il a paru trop vicieux; mais toujours en conservant les expressions du temps, & celles même de l'Auteur. Ces Poésies sont précédées par un discours sur l'origine & les progrès de la Poésie française. On fait assez que vers le onzième siècle les *Troubadours* qui faisoient les vers, les *Jongleurs* qui les chantoient, les *Menestriers* qui les accompagnoient ensuite, vinrent des provinces méridionales, & se répandirent dans les principales Cours de l'Europe dont ils faisoient les délices; ils inspirèrent le goût de la Poésie aux plus grands Seigneurs, il y eut même parmi les Troubadours des hommes du plus haut rang. Guillaume IX, Comte de Poitou, né en 1071, fut un des premiers chansonniers Proven-

çaux. Ce Poète a dans sa poésie assez de grace , de facilité & d'harmonie. On compte après lui Bernard de Ventadour , Poète à bonnes fortunes ; les Poésies des Troubadours étoient divisées en *Sirventes*, ouvrages satyriques ou apologétiques ; en *Chansons* galantes, en des *Tençons* qui étoient des questions ingénieuses sur l'amour , ou des Dialogues sur d'autres sujets ; enfin en *Pastourelles*, *Fabliaux*, *Contes* & *Romances*. Les Troubadours se conservèrent jusques dans le quatorzième siècle , époque où finit leur histoire avec leur règne.

Le premier Poète dont on rapporte des vers dans ce Recueil est Thibault , Comte de Champagne , né en 1201. Ce fut lui qui introduisit dans notre Poésie les vers féminins ; mais c'est long temps après que l'on a connu l'art de les entremêler & de les alterner. La chanson suivante attribuée à Thibault a de la grace , de la naïveté , de la facilité , & son langage ne paroît pas si gothique que celui de beaucoup de Poètes qui l'ont suivi.

Las ! si j'avois pouvoir d'oublier
Sa beauté , sa beauté , son bien dire ,
Et son très-doux , très-doux regarder ,

Finirois mon martyre :

Mais las ! mon cœur je n'en puis ôter ,
Et grand affolage

M'est d'espérer :
 Mais tel servage
 Donne courage
 A tout endurer.

Et puis comment, comment oublier
 Sa beauté, sa beauté, son bien dire,
 Et son très-doux, très-doux regarder !
 Mieux aime mon martyr.

On rapporte une chanson de Raoul, Comte de Soissons. Les autres Poètes sont Guillaume de Lorris à qui l'on attribue le fameux roman de la Rose, continué par Jean de Meun, dit Clopinel. Voici des vers de ce dernier sur l'inconstance.

Nature n'est jamais si forte,
 Qu'elle fasse naître Marotte
 Tant seulement pour Rabichon,
 Ne Rabichon pour Louison :
 Ains nous a faits, beau fils, n'en doutez
 Toutes pour tous, & tous pour toutes.

Jean Froissart est plus connu comme Historien que comme Poète, quoiqu'il y ait dans ses vers beaucoup de naturel & de sentiment. Les Dames attaquées par plusieurs Poètes, eurent dans Martin Franc un défenseur courageux. Il composa en leur faveur le *Champion des Dames* en trois livres & en vers de huit syllabes, & en rimes croisées.

C'est d'après un conte de ce Poëte que la Fontaine a sans doute composé celui des *Oyes du Frère Philippe*. Voici celui de Martin Franc.

L E S O Y E S.

Ci vous conterai d'un novice
Qui oncques veu femme n'avoit,
Innocent étoit & sans vice,
Et rien d'immonde ne savoit;
Tant que celui qui l'ensuivoit,
Lui fit accroître par les voyes,
Des belles Dames qu'il voyoit,
Que c'étoient tous Oysons & Oyes.

On ne peut nature tromper.
En après, tant lui en souvint,
Qu'il ne pût dîner, ni souper,
Tant amoureux il en devint!
Et quant des Moines, plus de vingt
Lui demandèrent qu'il musoit?
Il répondit comme il convint,
Que voir les Oyes lui plaisoit.

Les Poésies de Charles, Duc d'Orléans; petit fils de Charles V, père de Louis XII & oncle de François I, offrent plus de goût, de graces & de naturel, que celles des Poëtes qui l'ont précédé. Il a fait aussi des vers anglois, des vers Latins rimés, & il a eu la

principale part aux *Cent Nouvelles Nouvelles*.

On a renfermé dans ce premier volume des poésies de Villon, de Jean Regnier, de Pierre Michault, de Jean Merchinor; ce dernier qui a eu plus de patience que de talent, a excellé dans les acrostiches, dans les rimes équivoques, & vers à double face; il a fait une pièce, avec ce titre, *les huit vers ci dessous écrits se peuvent lire & retourner en trente-huit manières*. Suivent les notices de Jean Moleret qui entreprit de faire du roman de la Rose un Livre de piété, & dont il ne fit qu'une mauvaise traduction en prose; de Guillaume Cretin, Poète médiocre, quoique Marot lui ait donné le titre de *souverain Poète françois*; de Charles de Bourdigné, qui écrivit en vers avec assez de facilité; de Martial de Paris, dit d'Auvergne, qui a fait des poésies historiques, & les Arrêts de la Cour d'Amour; de Jean le Maire, Poète célèbre dans son temps, & dont les Ouvrages attestent encore de vrais talens. On rapporte de lui les trois Contes de Cupido & d'Atropos, dont la lecture fait plaisir. Ce volume est terminé par une notice des principaux Auteurs dont on n'a point recueilli de poésies.

On souscrit pour cet Ouvrage à Paris, à raison de 2 liv. par volume; on paye en souscrivant 24 liv. & 24 l. à mesure qu'on recevra

12 volumes; en Province à raison de 2 l. 10 s. par volume, franc de port, ou de 30 liv. de 12 en 12 volumes, toujours d'avance.

La souscription est ouverte à Paris chez Delalain, Libraire, & chez les principaux Libraires de Province. On ne vendra point de volumes séparés. Le prix des Soustractions est déposé chez M^e Paulmier, Notaire, & les Rédacteurs ne les recevront qu'à mesure que les volumes seront délivrés aux Souscripteurs.

Mémoire sur la manière dont les Animaux sont affectés par différens fluides aërisformes méphitiques, & sur les moyens de remédier aux effets de ces fluides; précédé d'une histoire abrégée des différens fluides aërisformes ou gas; par M. Bucquet, Docteur-Régent & Professeur de Chimie de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine, Censeur Royal, &c. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1778, brochure in-8o.

M. Bucquet rendit compte à la Société Royale de Médecine, dans la Séance Publique du 27 Janvier dernier, des expériences, qu'il avoit faites sur les Animaux, pour déterminer la manière d'agir des différens fluides aërisformes méphitiques; & pour connoître les meilleurs moyens de re-

médier aux funestes effets de ces fluides. La Société Royale les a non-seulement adoptées & fait insérer dans le Recueil de ses Mémoires; mais elle a désiré qu'elles fussent promptement rendues publiques, afin que les Médecins & les Chimistes en prissent connoissance & pussent les répéter, les étendre & les perfectionner. Comme le détail de ces expériences peut être lu par des personnes qui ne sont pas au courant de la doctrine des Chimistes modernes sur les différens fluides aëriiformes, ou gas, M. Bucquet a cru devoir mettre à la tête de son Mémoire une histoire abrégée de ces fluides. Il commence donc par passer successivement en revue, les différens fluides aëriiformes connus : le gas respirable ou air, les gas salins, le gas alkalin, le gas acide marin, le gas acide spathique, le gas acide sulphureux, le gas acide de la craie appelé *air fixe* par MM. Black & Priestley, les gas acides végétaux, le gas nitreux, les gas inflammables, le feu Brisou, le gas inflammable des marais; il entre dans quelques détails sur la manière d'obtenir les gas, sur les unions qu'ils sont susceptibles de contracter, sur les principaux phénomènes qu'ils présentent; & ce Traité élémentaire, tout abrégé qu'il est, peut être regardé comme ce qui existe de plus méthodique & peut être de

plus complet sur cette matière. C'est le jugement qu'en portent les Commissaires de l'Académie Royale des Sciences, nommés pour examiner le Mémoire de M. Bucquet. L'objet principal de ce Mémoire est de connoître l'action de la vapeur du charbon & des autres émanations méphitiques sur les hommes & les animaux, d'apprécier les symptômes de suffocation, & d'établir une méthode curative propre à rappeler à la vie les personnes suffoquées. L'opinion des Médecins sur les suffocations & sur les remèdes qu'il convient d'y appliquer, est exposée & discutée avec autant de sagacité que de précision. Ces remèdes sont de deux espèces, 1^o. ceux dont l'objet est de ranimer les forces vitales anéanties, tels que l'exposition à l'air froid, les aspersions d'eau froide, l'administration des stimulans, par les voies de la respiration, &c. 2^o. ceux qui tendent à détruire les symptômes apoplectiques qu'on observe dans les personnes suffoquées, à diminuer l'engorgement du poulmon, enfin à calmer le genre nerveux plus ou moins affecté.

Aux connoissances des Médecins sur les funestes effets des fluides méphitiques, aux découvertes des Chymistes, relatives à cette matière, l'Auteur ajoute les expériences nouvelles qu'il a faites & répétées sur un très-grand nombre d'animaux, oiseaux ou

quadrupèdes. Il a suffoqué les uns dans l'acide acériforme de la craie, ou autrement dans l'air fixe, d'autres dans un air infecté par la vapeur du charbon, d'autres dans le gas inflammable. Il décrit les différentes manières dont ces animaux sont affectés dans chacun de ces gas; il détermine le temps qu'ils peuvent y demeurer sans périr, l'époque à laquelle ils peuvent encore être rappelés à la vie, les remèdes qu'il a reconnus les plus efficaces suivant les différens cas.

Il résulte des expériences de M. Bucquet que la suffocation n'étant jamais produite que par l'engorgement du sang dans les poumons, l'air est le meilleur, ou même, pour ainsi dire, le seul remède qu'on puisse employer contre cette maladie, parce que nulle autre substance ne peut distendre les vésicules pulmonaires & rétablir la circulation: aussi pour secourir plus utilement les personnes suffoquées, doit-on commencer par les exposer au grand air; si les poumons ne sont pas trop délabrés & qu'ils fassent encore leurs fonctions, ce moyen suffit seul pour les faire revenir; mais si la circulation est très-lente & la respiration très-pénible, on doit chercher à ranimer les forces à l'aide des stimulans & des moyens propres à développer dans le cœur & dans les vaisseaux, l'irritabilité qui est presque anéantie,

Tous les stimulans ne doivent pas être employés indistinctement. Mais dans quel ordre convient-il de les administrer ? M. Bucquet répond à cette question en divisant la suffocation en trois degrés différens. Dans le premier degré d'asphyxie, lorsque la respiration subsiste encore, que la circulation, quoique très-gênée, se fait sentir, que le suffoqué peut avaler, l'usage des eaux spiritueuses & du vinaigre ordinaire, joint à l'exposition à l'air & à l'aspersion d'eau, suffira pour le rappeler à la vie. Dans le second degré où le pouls est peu sensible, la respiration peu apparente, & le malade incapable de rien avaler, il faut recourir à des stimulans plus forts, tels que les vinaigres simples ou aromatisés, le vinaigre radical, & le sel de vinaigre appliqués aux narines : ces médicamens ont le double avantage de réveiller le sentiment & d'avoir encore une vertu cordiale & tonique assez durable. Enfin, dans le troisième degré d'asphyxie, lorsqu'on ne sent plus ni pouls ni respiration, on emploie avec succès l'esprit de sel marin très-fumant, & l'esprit sulfureux volatil. L'Auteur préfère même ce dernier, comme plus à la portée de tout le monde & plus facile à administrer. Il ne s'agit que de mettre du soufre en poudre sur une tuile, d'allumer ce soufre & de le couvrir d'un

entonnoir de verre pour en diriger la vapeur dans les narines de la personne suffoquée.

L'esprit sulfureux volatil est très-pénétrant, mais aussi très-suffoquant; il faut donc l'administrer avec précaution. Dès que la vapeur sulfureuse a pénétré dans les narines & dans le gosier de la personne suffoquée, elle y produit une irritation vive, qui occasionne un mouvement plus ou moins sensible; les poumons se développent, & la moindre parcelle d'acide qui les pénètre occasionne une toux qui développe la circulation beaucoup plus efficacement qu'on ne pouvoit le faire par tout autre moyen: il faut donc dès le premier mouvement que fait la personne suffoquée, détourner la vapeur du soufre, & la laisser respirer l'air pur; on applique deux ou trois fois la vapeur du soufre, & seulement jusqu'à ce que la respiration & la circulation s'exécutent sans interruption, après quoi on a recours aux acides végétaux, qui sont bien plus cordiaux & plus toniques que les acides minéraux.

Les stimulans ne servent qu'à ranimer la circulation. Pour détruire l'engorgement sanguin & le délabrement des viscères qui en est la suite, on a recours à la saignée & aux remèdes indiqués en pareil cas.

Dans le dénombrement des remèdes ap-

plicables aux asphyxies, M. Bucquet ne fait point mention de l'alkali volatil, qui, cependant, a été mis fort en vogue par les Chimistes. Ce n'est pas qu'il en nie l'efficacité; mais il ne le regarde ni comme le seul qu'on puisse employer, ni même comme le plus actif & le plus convenable. Il préfère l'esprit de sel, le vinaigre radical, & sur-tout la vapeur du soufre brûlant, comme beaucoup plus pénétrants. Il fait voir aussi que l'alkali volatil agit seulement comme stimulant, ainsi que les autres acides, & que les Chimistes ont eu tort de lui attribuer la faculté de neutraliser le gas méphitique; discussion intéressante pour laquelle nous renvoyons le Lecteur au Mémoire même. (*Cet Article est de M. R. . .*)

Le Génie de Pétrarque ou imitation en vers Français de ses plus belles Poésies, précédée de la vie de cet homme célèbre, dont les actions & les écrits font une des plus singulières époques de la Littérature moderne. A Parme, & se trouve à Paris, chez Bastien, Libraire, rue du Petit-Lyon, Fauxbourg S. Germain, in-8°. broch. 4 liv.

On ne trouvera point, quoique promette ce titre, *le Génie de Pétrarque* dans cette

cette imitation. Ce génie est tout entier dans l'expression de l'Auteur, dans la manière dont il se sert de la Langue Italienne dont il est le père, dans les tournures qu'il lui donne, dans le mouvement qu'il lui imprime, dans l'harmonie de ses vers. Tout ce mérite qui appartient uniquement au style auroit beaucoup de peine à se retrouver dans la meilleure traduction faite par le meilleur Poëte; à plus forte raison ne se conservera-t-il pas dans une Traduction médiocre qui substitue les formes les plus communes de notre versification aux tournures originales de Pétrarque, qu'il auroit fallu, autant qu'il étoit possible, transporter dans notre Langue. Je prends au hasard le Sonnet cent vingt-six :

In qual parte del ciel', in qual idea
Era l'Esmapio, onde natura colse
Quel bel viso leggiam d'oro, in ch'ella volse
Mostrar quaggiù, quantò lassù potea?

Reste-t-il quelque chose du charme, de l'élégance, de la précision de ces vers dans la paraphrase suivante?

Quand elle a réuni vos attraits gracieux
O vous dont les rigueurs m'ont déclaré la guerre,
La Nature a voulu faire voir sur la terre,
Ce qu'elle pouvoit dans les cieux.

Juin 1778.

C

O Nature ! en formant cette beauté nouvelle,
Ce fut donc dans le ciel que tu pris ton modèle ?

Cette double apostrophe, d'abord à Laure & ensuite à la nature , cet article en l'air , dont le nominatif ne vient que deux vers après , & qui n'offre aucun sens , ne ressemblent en rien à l'original. *Dans quel endroit des cieux étoit le modèle , dont la nature a tiré ce charmant visage , quand elle a voulu montrer à la terre ce qu'elle pouvoit dans les cieux ?* Ne falloit-il pas d'abord conserver cette tournure , & y plier la phrase poétique en François ? Les derniers vers du même Sonnet ne sont pas mieux traduits.

Non sa com' amor fana e come ancide ,
Chi non sa come dolce ella sospira ,
E come dolce parla , e dolce ride .

Ces vers , qui rappellent ceux d'Horace ,

Dulce ridentem Lalagen , amubo ,
Dulce loquentem.

sont-ils rendus dans cette longue & foible imitation ?

Vous qui ne savez pas comment elle soupire ,
Qui ne connoissez pas son langage touchant ,
Les beaux sons de sa voix , la douceur de son chant ,
Et la grace de son sourire ,

Vous devez ignorer *comment*
L'amour qui sur la bouche & dans ses yeux respire
Blesse & guérit dans un moment.

Ces trois *dolce* ne devoient-ils pas être con-
servés & finir le tableau ?

Il ne faut pas s'appesantir sur ces délica-
teesses qui ne sont pas à la portée de tous
les Lecteurs. La vie de Pétrarque qui pré-
cède ces Poësies , quoique prolix & d'un
style souvent romanesque , est préférable à
cette imitation en vers qui n'imité rien. On
y rencontre du moins des détails curieux sur
la personne de cet Ecrivain , & même sur
l'histoire de son temps , liée le plus sou-
vent à celle de sa vie. L'Auteur suit pas-
à-pas dans les écrits & dans les actions de
Pétrarque , cette fameuse passion qui fut si
longue & si tendre , & qui ne fut jamais
heureuse ; si pourtant ce n'est pas une sorte
de bonheur que cette entière préoccupation
en faveur d'un seul objet , qui répand sur
tous les momens de la vie l'intérêt de l'es-
pérance , du desir , de la crainte , du sou-
venir , & l'alternative des chagrins & des
consolations. Pétrarque s'éloignoit souvent
de Laure , comme pour aller chercher le
repos , & sentoît bien vite le besoin de re-
venir auprès d'elle , chercher l'agitation
qu'il avoit voulu fuir , & qui est nécessaire
aux âmes passionnées.

C ij

Il arriva à Pétrarque ce qui est arrivé à Ovide , à Voltaine , à tant d'autres. Son père combattit long-temps son goût pour la Poësie. Il étudioit le Droit à Bologne. Mais , dit l'Historien de sa vie , on ne force point le naturel. « L'antipathie de Pétrar-
 » que pour l'étude des Loix se fortifioit tous
 » les jours , & son goût pour la Poësie de-
 » vint une fureur. Pétracco apprend certe
 » nouvelle. Il voit avec douleur tous ses
 » projets déconcertés. Il part , il arrive à
 » Bologne. Son fils soupçonne le motif
 » de ce voyage. Il se hâte de cacher les
 » manuscrits qu'il avoit achetés à grands
 » frais. Pétracco les découvre , & les jette
 » au feu sous les yeux de son fils. Pétrar-
 » que désespéré jette des cris perçans ; il
 » se croit lui-même au milieu des flammes
 » avec ce qu'il a de plus cher au monde.
 » Pétracco touché de la douleur & des lar-
 » mes de son fils , arrache du feu les Li-
 » vres fumans de Cicéron & de Virgile ,
 » les seuls que le brasier n'eut pas encore
 » consumés ; il les présente à Pétrarque en
 » lui disant : tenez, mon fils, voilà Virgile ;
 » il vous consolera de la perte des autres
 » Poètes : voilà Cicéron , il disposera votre
 » esprit à l'étude des Loix. »

En effet, Pétrarque devint aussi bon Jurisconsulte qu'il étoit grand Poëte , & ses connoissances , dans les Lois & dans les

affaires, le firent réussir dans les places & les fonctions importantes que la réputation de ses talens lui procura. Il étoit d'ailleurs un des plus savans Littérateurs de son temps, exemple bon à citer dans le nôtre.

Géographie naturelle, Historique, Politique & raisonnée, suivie d'un Traité de la Sphère, avec l'exposition des différens Systèmes Astronomiques du Monde; par M. Robert, Professeur-Emerite de Philosophie, 3 vol. in-12. chez Desnos, Libraire, rue S. Jacques.

De toutes les Géographies que l'on peut mettre entre les mains des jeunes gens, celle-ci est la plus instructive; & de toutes celles que les gens du monde peuvent parcourir pour leur amusement, c'est la plus agréable. L'Auteur remplit parfaitement son titre. Il s'est préservé de la sécheresse, qui ne rebute que trop les Commencans dans les Livres élémentaires, & il a étendu & embelli sa matière, sans nuire à la méthode essentielle à ce genre d'Ouvrage. A l'article de chaque Pays, vous trouvez un sommaire des événemens dont il a été le théâtre, son état actuel politique, les grands hommes auxquels il a donné naissance, les curiosités Physiques, les monumens remarquables, &c. On doit

C iiij

observer en général que les Ouvrages didactiques sont mieux faits aujourd'hui qu'ils ne l'étoient autrefois. Le même esprit Philosophique qui étend les objets des Sciences perfectionne la manière de les enseigner.

La Hollande & l'Anticosmopolite, brochure de huit pages ; chez les Marchands de Nouveautés.

Rien ne fait plus d'honneur aux Lettres & ne prouve mieux combien le goût en est heureusement accrédité, que le nombre des gens du monde qui les cultivent au milieu des douceurs de la société, & des occupations de leur état, & la facilité gracieuse que l'on remarque dans ces amusemens Poétiques, écrits sans prétention, & qu'il ne seroit pas juste de juger avec rigueur.

La Hollande est une description rapide & gaie des mœurs de ce Pays. *Le Cosmopolite* est une Epître à un ami, retourné de Paris dans ses terres. Nous en citerons quelques endroits.

Alors que ma dernière aurore
Me conduira vers le tombeau,
Mes yeux se tourneront encore
Vers le clocher de mon hameau.

Je vois d'ici le chêne antique
Révéré des bois d'alentour
Qui formant un Temple rustique ,
A l'abri des rayons du jour ,
Cacha sous son toit pacifique
Le premier bienfait de l'amour.
Doux présens de notre jeunesse ,
Toujours si chers à notre cœur ,
Quand ils sont faits par la tendresse ,
Et combattus par la pudeur.
Souvent j'entends la symphonie
De nos Pâtres si bien d'accord ,
Et j'en préfère l'harmonie
Aux Opéras de Philidor.
Ni les charmes de l'espérance ,
Ni les plus belles passions
Ne valent pas la jouissance
De ces douces illusions , &c.

Le Tartuffe Epistolaire démasqué, ou Epître
très-familière à M. le Marquis Caraccioli,
Colonel *in partibus*, Éditeur, & comme
qui diroit Auteur des Lettres attribuées
au Pape Clément XIV, gros *in-8o.* de
plus de cinq cent pages. A Paris,
chez les Libraires qui vendent les Nou-
veautés.

Le titre annonce suffisamment le genre

C iv

& le ton de l'Ouvrage. On y prouve fort au long ce que tous les gens instruits favoient déjà, que la plupart des Lettres de Ganganelli étoient supposées ; mais au lieu de s'en tenir à cette discussion critique, l'Auteur se répand en invectives, & l'intérêt de la vérité fait place à l'esprit de parti. On voit clairement que le crime de M. Caraccioli n'est pas d'avoir mis des Lettres pleines d'une excellente morale, sous le nom d'un Pape qui la prêchoit par son exemple, mais d'avoir été le Panégyriste du destructeur des Jésuites. Cette animosité qui rend l'Ouvrage trop long des trois quarts, en le grossissant d'injures étrangères au sujet, rejette dans la foule des brochures Polémiques un Livre qui auroit pu en être distingué, si l'Auteur s'étoit renfermé dans les bornes de son sujet & dans celles de la modération.

Recueil des Loix Constitutives des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale, auquel on a joint les actes d'indépendance, de confédération, & autres actes du Congrès général, traduit de l'Anglois, dédié à M. le Docteur Franklin. A Philadelphie, & se vend à Paris, chez Cellot & Jombert, rue Dauphine. Prix, 2 liv. 8 sols broché.

« Les Loix que j'ai rassemblées m'ont

» paru un des plus beaux monumens de la fa-
 » gesse humaine : elles constituent la démo-
 » cratie la plus pure qui ait encore existé.
 » Elles semblent déjà faire le bonheur des
 » Peuples qui s'y sont soumis ; elles feront
 » à jamais la gloire des hommes vertueux
 » qui les ont conquises ».

C'est ainsi que s'exprime l'Editeur de ce Recueil , en s'adressant à M. Franklin. Cet éloge n'est point exagéré. Ce Code est en effet une époque remarquable dans l'histoire de la Philosophie , comme la révolution qui l'a occasionné , l'est dans les annales de la Politique. C'est dans les révolutions violentes que se font les Loix les plus sages. L'homme qui brise le joug qu'il croit trop pesant , est assez heureux de cet effort ; & loin de l'appesantir sur les autres , il desire qu'ils soient aussi heureux que lui. D'ailleurs , l'exemple est tout près , & avertit d'être juste. On a senti les abus & on les repousse ; enfin , les Législateurs de la Pensylvanie doivent être au-dessus de Lycurgue & de Solon , comme notre siècle est au-dessus de celui de Solon & de Lycurgue.

Encyclopédie Poétique , ou Recueil complet de chef-d'œuvres de Poésie sur tous les sujets possibles depuis Marot , Malherbe , &c. jusqu'à nos jours , présentés dans l'ordre alphabétique , dédiée à M. de

Voltaire ; par M. de Gaigne , A Paris ,
chez l'Auteur , rue de Grenelle , près
celle des Saints-Pères , & chez Moutard ,
Imprimeur-Libraire de la Reine , rue des
Mathurins , à l'Hôtel de Cluny.

L'Auteur de ce Recueil Périodique annonce dans son Prospectus un grand desir d'être utile ; mais l'exécution ne répond guères à ses vues. Voici , par exemple , un des *chefs-d'œuvres* , qui a pour titre : *Les adieux d'une Demoiselle qui se fait Religieuse à son amant.*

En vous disant adieu , malgré moi je soupire ;
On voit tomber mes pleurs en ce fameux moment.
Je sens deux passions , quoiqu'inégalement ,
Régner sur mon esprit avec beaucoup d'empire.

Je crois qu'on nous dispensera de citer le reste qui est de la même force. Sans doute , tout ne doit pas être également bon dans un Recueil ; mais doit-il y entrer rien de si mauvais ?



ANNONCES LITTÉRAIRES.

DICIONNAIRE *Historique, Critique, Politique & Moral des Bénéfices*, contenant tous les établissemens Ecclésiastiques, tant Séculiers, Réguliers, qu'Hospitaliers, Militaires de la France, où l'on trouvera les titres de tous les Bénéfices, les noms des Patrons & des Collateurs, avec une note historique sur chacun d'eux, & sur les personnages célèbres ou intéressans qui y reposent. Par M. H. D. C., Avocat en Parlement. Tome premier, in-8°. A Paris, chez l'Auteur, & chez D. C. Couturier, père, Imprimeur-Libraire, aux Galeries du Louvre.

Recherches expérimentales sur la cause des changemens de couleurs dans les corps opaques & naturellement colorés. Ouvrage traduit de l'Anglois de M. Edward Hufsey Delaval, de la Société Royale de Londres; par M. Quatre-Mère Dijonval, Ecuyer, Entrepreneur d'une Manufacture Royale & privilégiée, à Sedan, in-8°. de 175 pag. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR, chez P. F. Didot le jeune, Imprimeur - Libraire, quai des Augustins. Prix 1 liv. 16 sols, broché.

Airs détachés de Finte Gemelle, Opéra bouffon. Musique del Signor Piccini, Maestro di Capella Napolitano, représenté pour la première fois sur le Théâtre de l'Opéra, par les Bouffons Italiens, le Jeudi 11 Juin 1778, avec la Traduction Françoisse, parodiée sous la Musique. A Paris, chez l'Auteur; chez M. d'Enouville, Receveur de Loterie, rue de Vannes, près celle du Four-Saint-Honoré, & au Théâtre de l'Opéra.

Les Mémoires du Maréchal de Berwick, écrits par lui-même, avec une suite abrégée depuis 1716 jusqu'à sa mort en 1734, précédés de son portrait; par Milord Bolingbroke, & d'une ébauche d'éloge historique, par le Président de Montesquieu, terminés par des Notes & des Lettres servant de Pièces justificatives pour la Campagne de 1708. 2 Vol. in-12, avec Cartes. Prix 6 liv. reliés. Nous ferons connoître plus particulièrement cet Ouvrage intéressant.

Histoire Philosophique & Militaire de France, depuis l'origine de la Monarchie jusqu'au règne de Louis XVI, avec fig. par M. Mayer. A Paris, chez Quillau, au Cabinet Littéraire, rue Christine, Delalain, Libraire, rue de la Comédie Française. A Versailles, chez Sévère Dacier, Libraire de Messieurs les Gardes du Roi, rue du Vieux Versailles 1778.

*Histoire de Miss West, ou l'heureux dénouement, par Madame ***.* Auteur de l'Histoire d'Emilie Montague, traduite de l'Anglois, deux Volumes in-12. Prix 2 liv. 8 sols, broch. A Rotterdam; & se trouve à Paris, chez le Jai, Libraire, rue Saint-Jacques.

Bienfaisance Française, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de ce siècle. Par M. Dagues de Clairfontaine, de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres d'Angers, & de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours. A Paris, chez J. F. Bastien, rue du Petit-Lyon, Fauxbourg S. Germain, 2 Vol. in-8°. d'environ 650 pages.

Nouvelle méthode pour opérer les changes de la France, avec toutes les Places de sa correspondance. Par M. Ruelle, 1. vol. in-8°. broché. Prix 6 liv.

Les Amans réservés, Comédie en V Actes & en prose, par M. Stécle, l'un des principaux Auteurs du Spectateur, représentée pour la première fois à Londres en 1722; traduite de l'Anglois, par M.... Se trouve à Paris, chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe. in-8°. de 140 pages.

*Mémoires Philosophiques du Baron de * * **, Grand-Chambellan de S. M. l'Impératrice Reine. Tome second. A Vienne en Autriche, & se trouve à Paris, chez Berton, Libraire, rue S. Victor, au Soleil Levant. in-8°. de 352 pages.

Éloge de la Paresse, dédié à un Moine. A Madrid, & se trouve à Paris, chez Esprit, Libraire, au Palais-Royal, in-8°. de 32 pages.

Mémoires de la Société établie à Genève, pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture. A Genève, in-8°. de 88 pages, avec des planches.

Les Pièces contenues dans ce premier Recueil sont
1°. un Mémoire sur la bonté de la trempe dans l'acier, par M. Jean-Jacques Perret, Maître Coutelier à Paris, de l'Académie de Besiers. Ce Mémoire a remporté le prix proposé en 1776. 2°. Une réponse sur cette question : Quelle est la cause de l'infériorité des récoltes en grains sur le territoire de Genève & de ses environs, en comparaison de celles qui se font ailleurs ? Cet Ouvrage ne traitant qu'une partie de la question qui avoit été proposée, n'a eu que la moitié du prix. Il est de M. Jean-Louis Dupuis, Notaire & Chatelain de Meyrein, au Pais de Gex. 3°. Un Mémoire de M. François Arlaud, Citoyen de Genève, sur un outill aux engrenages sur la roue de champ, avec le pignon de Roue de ren-contre. 4°. Enfin, un Mémoire sur les moyens de

préserver les Doreurs en pièces de montres des pernicieux effets du mercure réduit en vapeur , par M. Tingry , Maître en Pharmacie , Démonstrateur en Chimie , &c.

A C A D É M I E S.

A R R A S.

L'ACADÉMIE de cette Ville tint le 13 Avril 1778 une séance publique , dont M. Cauwet de Baly , Receveur - Général des Etats d'Artois , Directeur en exercice , fit l'ouverture par un Mémoire sur les aydes que ces Etats ont accordées autrefois à leurs Souverains.

M. Foacier de Ruzé , Avocat-Général du Conseil d'Artois , Chancelier de l'Académie , lut un Mémoire pour servir à faire connoître quels étoient en France , avant l'établissement des Seigneuries & des Inféodations , l'état & la condition des habitans de la Campagne , la forme , le régime & les droits de leurs Communautés.

Ensuite , M. Buiffart , Conseiller-Assesseur de la Maréchaussée Royale , nouvel Académicien ordinaire , prononça son Discours de réception , auquel répondit le Directeur.

M. Dubois de Fosseux , ancien Ecuyer du Roi , lut un Eloge très-étendu du Chancelier de l'Hôpital , qui n'a pas été présenté au concours de l'Académie Française.

La Séance fut terminée par une Dissertation de M. Wartel , Chanoine-Régulier de l'Abbaye de Saint-Eloi , Académicien honoraire , sur l'origine & les progrès de la Langue Française , où il rendit compte d'un Ouvrage rare & très-singulier , de

Geofroi Tory de Bourges , imprimé à Paris en 1529 , sous le titre suivant : *Champ fleuri , auquel est contenu l'art & science de la due proportion des lettres attiques , qu'on dit autrement lettres antiques , & vulgairement lettres Romaines , proportionnées selon le corps & visage humain.*

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

ON a remis successivement quelques Tragédies de M. de Belloy : le Siège de Calais , Gaston & Bayard , Gabrielle de Vergy ; en dernier lieu on a repris *la Partie de Chasse d'Henri IV* , Pièce dont le succès a toujours été le même sur tous les Théâtres où on l'a jouée. On fait qu'elle est empruntée , pour le fond , du sujet d'une Comédie Angloise , dont M. Sedaine a tiré aussi *le Roi & le Fermier*. Cette dernière Pièce est une des plus agréables du Théâtre Italien , & une de celles qui attirent constamment le plus de monde. M. Sedaine & M. Collé , en traitant tous les deux le même sujet , sont parvenus à plaire par des moyens différens. L'un , obligé de travailler pour le Musicien , a subordonné son Art à la Musique , où plutôt à mis son Art à la faire valoir par les situations & les effets qu'il offre à tout moment au Compositeur , & ne s'occupant

que d'assembler des tableaux, il a laissé à la Musique à les colorier. L'autre tirant tout de lui-même, a réussi, surtout, par un dialogue plein de naturel & de vérité, & encore plus par l'avantage inappréciable de nous montrer Henri IV sur la scène. Le premier acte de la Pièce, la conversation d'Henri IV & de Sully est un épisode qui paroît en être détaché & ne tenir guère à l'action principale. Mais l'effet de cette belle scène, tirée des Mémoires de Sully, est si grand, qu'on doit savoir gré à l'Auteur de l'avoir placée dans son Drame, quoiqu'elle n'y soit pas essentielle. C'est de cette fameuse conversation, dans la galerie de Fontainebleau, qu'on a recueilli ces paroles mémorables : *Levez-vous Sully, levez-vous donc, ils vont croire que je vous pardonne.* Ce mouvement, qui fait tant d'honneur au Prince & à son ami, a été représenté de toutes les manières, par le burin, par le ciseau, par le crayon. Tous les Arts en ont multiplié les images & c'est ainsi qu'ils concourent à perpétuer les modèles de la véritable grandeur & de la vertu.

On prépare à ce Théâtre la Tragédie de Barmécides.



O P É R A .

ON a donné, le jeudi 13 Juin, la première représentation des *Jumelles Supposées*, ou *le Finte Jumelle*, premier essai de l'Opéra Bouffon, appelé d'Italie, sur notre Théâtre Lyrique, par la nouvelle Administration. Cette Pièce avoit été réduite de trois actes en deux, & de sept personnages à quatre; l'empressement de montrer au Public ce genre de nouveauté, n'ayant pas permis d'attendre tous les Sujets. La Musique est de M. Piccini, qui, lui-même, conduisoit l'orchestre. Elle a été très-applaudie. Le chant du Signor Caribaldi a paru sur-tout faire un extrême plaisir. Ce Spectacle a été terminé par le ballet des *Petits Riens*, de M. Noverre, dont on connoît le talent pour la composition de ces Balets-Pantomimes, dans lesquels il met tant de graces & d'esprit, & qui sont si supérieurement exécutés. Ce nouveau Ballet a beaucoup réussi.

A l'égard des Bouffons, on ne peut nier que ce genre, qui n'est soutenu que par une excellente Musique, n'ait pour nous quelques inconvéniens, auxquels on pourroit peut-être remédier; la nudité du Spectacle, sur un Théâtre où nous sommes accoutumés à voir beaucoup de mouvement;

un Spectacle de deux heures , sans chœur & sans danse ; la longueur d'un récitatif qui souvent fait attendre trop longtemps le chant. Peut-être ces intermèdes devroient-il être réduits à un acte , précédé d'une autre pièce , & entre-mêlé de danses.

COMÉDIE ITALIENNE,

C'EST par erreur que l'on a dit , dans le Journal de Littérature , que la Pièce de Zulima avoit été revue par M. Monvel : il n'y a aucune part. On prépare à ce Théâtre *la Chasse* , paroles de M. Desfontaines , musique de M. de Saint-George.

CAUSE CÉLÈBRE.

LE Parlement de Toulouse vient de juger une question qui intéresse l'humanité. Nous ne nous permettrons aucunes réflexions sur son Arrêt. Voici les faits qui ont donné lieu à la contestation.

André Duffol avoit deux enfans. La fortune fit de l'aîné un citoyen très-riche : la nature donna à l'autre une nombreuse famille destinée à la pauvreté.

Duffol l'aîné avoit quitté dès l'enfance la maison paternelle : il avoit été sous les climats les plus éloignés solliciter les faveurs de la fortune. Son départ avoit précédé la naissance de son jeune frère ; ainsi

on peut dire que ce dernier fut un être inconnu pour lui.

L'ignorance la plus entière sur les projets de Dussol l'ainé, sur ses succès ; tout témoignage même de son existence ôté : enfin quarante ans d'intervalle écoulés depuis le moment de son départ, faisoient regarder sa mort comme certaine ; aussi ne fut-il fait aucune mention de lui dans le testament paternel.

Rapproché de sa patrie, il fut surpris par la mort : il demeurait à Montpellier lorsque, sans avoir annoncé à sa famille son retour en France, il fit un testament qui honore sa mémoire, puisqu'il a voulu que la classe la plus indigente de la société trouvât des secours dans la fortune immense qu'il avait acquise. Il institua en effet son héritier universel *l'Hôpital de Montpellier*.

La nouvelle de la générosité du voyageur François se répandit dans toute la Province. Elle parvint aux oreilles de son jeune frère. Celui-ci reconnut facilement que le bienfaiteur des Pauvres étoit son frère. Il n'avait jamais joui des faveurs de la fortune, & depuis qu'un mariage fécond l'avait rendu père d'une nombreuse famille, il disputoit souvent avec les horreurs de l'indigence. En apprenant que son frère avait voulu secourir l'humanité souffrante, & verser ses richesses sur les pauvres, un rayon d'espoir entra dans son ame, & pour la première fois, une idée consolante vint porter le calme dans son cœur flétri par la misère.

Il vola à Montpellier, & s'annonça au Bureau des Administrateurs de l'Hôpital de cette Ville, comme le frère du bienfaiteur de cet établissement. Il fut d'abord reçu avec des témoignages d'intérêt ; mais bientôt on se borna à ne vouloir lui donner que des marques d'une pitié stérile.

Un Avocat éloquent de Toulouse se chargea de sa défense, & fit paraître un Mémoire imprimé qui a

eu dans le temps une réputation justement méritée. Deux hommes célèbres, Voltaire & M. Servan, écrivirent à l'Auteur (1) les deux Lettres que nous allons rapporter.

Malgré la faveur de la réclamation de l'infortuné Duffol, il n'a pas été trouvé assez pauvre pour lui faire partager une portion des richesses de son frère. La possession en a été adjugée aux pauvres de l'Hôpital de Montpellier, & le frère du bienfaiteur de cet établissement s'est vu condamné à languir dans la misère avec sa nombreuse famille.

On assure que les motifs qui ont déterminé l'Arrêt que le Parlement de Toulouse a rendu le 18 Mai dernier, sont fondés sur ce que Duffol ne se trouvoit pas dans l'état de pauvreté absolue que la Jurisprudence exige, pour faire participer les parens pauvres aux libéralités de leurs parens:

*LETTRE de M. Servan, Avocat-Général,
à M. Derrey de Roqueville.*

VOS Ouvrages, (2) Monsieur, ne me sont parvenus que fort tard, j'étois malade alors, & ils ont fait une consolation de ma convalescence; il ne m'est plus permis de vous louer depuis que vous m'avez loué moi-même (3). Que ne vous dirais-je pas si je pouvois paroître désintéressé; mais je vous renvoye à votre propre cœur, je vous renvoye au bon

(1) M. Derrey de Roqueville.

(2) Un autre Ouvrage de M. Derrey étoit pour lors entre les mains de M. Servan.

(3) M. Derrey avoit fait l'éloge de M. de Servan dans son Mémoire.

goût de vos compatriotes. Vous devez être satisfait de leur Jugement ; c'est réellement , Monsieur , la plus grande preuve de progrès de la raison humaine , que de voir dans les lieux les plus éloignés de la Capitale , des hommes qui pensent & écrivent comme ceux qui , dans la Capitale , se piquent de penser & d'écrire le mieux. ~~Cultivez des talens dont vous faites un si~~ noble usage , & faites envier à tous les autres Barreaux celui qui vous possède. Votre Plaidoyer est une preuve bien éloquente de l'insuffisance de nos Loix , de la droiture de votre cœur & de votre raison. Est-il possible que les gens vertueux & indigens aient tant à se plaindre des Loix qui devoient être faites pour eux ? Il appartient à des hommes courageux & éclairés de réparer ces erreurs. Vous êtes de ce nombre , Monsieur , & vous donnez à tous ceux qui sont dans la même carrière un exemple bien utile : je mettrai toute mon émulation à l'imiter , & mon devoir à vous assurer des sentimens d'estime & de considération respectueuse , avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble & obéissant
serviteur , S E R V A N.

LETTRE de M. de Voltaire au même.

Vous êtes une preuve , Monsieur , de ce que j'ai dit publiquement , que l'éloquence qui régnoit à Paris sous le grand siècle de Louis XIV , se réfugie aujourd'hui en province. Je serai bien étonné si Louis Dussol ne vous doit pas sa fortune. Il est pauvre , il doit partager avec les pauvres : il est de la famille , il doit donc avoir la meilleure part. Voilà comme la nature jugeroit ce Procès , si on lui faisoit l'honneur

de la consulter. Toute Loi qui contredit la nature est bien injuste.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime que vous méritez , Monsieur , votre très-humble & très-obéissant serviteur ,

V O L T A I R E .

A R T S .

G R A V U R E S .

LA CHUTE dangereuse , Estampe nouvelle très-bien gravée , par M. de Launay , d'après un tableau charmant de M. Meyer. A Paris , chez l'Auteur , rue de la Bucherie , près la rue des Rats.

La Soirée d'Été : La Matinée du Printems. Deux Estampes en pendans , gravées avec beaucoup de talent , d'après deux tableaux de Wauvermans. Par M. le Bas ; & se trouvent chez l'Auteur , rue de la Harpe.

Une Perspective de l'Ecole-Royale Militaire & des environs , Estampe dédiée au Roi , & gravée avec beaucoup de soin , par Née & Masquelier , d'après le Plan Géométral , levé & dessiné par M. de l'Espinaffe. Prix 6 livres , chez les Auteurs , rue des Francs-Bourgeois , Porte S. Michel , près d'un Arquebusier.

M U S I Q U E .

Les délices de la Société. Recueil de Chançons , Romances , Ariettes , &c , avec sa basse chiffrée , par M. Guichard. A Paris , chez le sieur Bignon , Marchand de Musique à l'Accord parfait , Place du vieux Louvre. Prix 3 liv. broché , & 4 liv. 4 sols relié.

ANECDOTE.

*Extrait d'une Lettre de Caen , insérée dans
les Affiches de Normandie.*

PEU-ÊTRE vous a-t-on déjà rendu compte, M. d'un très-grand incendie arrivé Dimanche dernier (24 Mai) à Langrune , Paroisse distante de trois lieues d'ici , & riveraine de la mer. Plus de 60 familles ont été réduites, en moins de 4 heures, à la plus affreuse misère : la perte est évaluée à plus de 200000 livres ; ceux de Langrune , qui n'ont point souffert, se sont empressés de procurer aux incendiés le logement & les ressources dont ils avoient besoin. Notre Ville a envoyé promptement du secours à ces Malheureux. M. notre Intendant y envoya sur le champ & y est allé depuis, lui-même, afin d'être plus à portée de faire réparer promptement ces affreux désastre. Je n'entrerai point dans le détail de toutes les générosités des ames honnêtes & sensibles qui se sont empressées de secourir ces infortunés. Je veux vous rendre compte d'un trait inoui jusqu'à présent. Notre Intendant , sitôt la nouvelle reçue, envoya à Langrune, M. l'Abbé le

Monnier (1), homme sensible & bienfaisant, avec ordre de pourvoir promptement aux premiers besoins des incendiés. Ce dernier n'eut rien de plus pressé que d'acheter du pain, & d'en faire cuire promptement. Le sieur ***, le plus avare de tous les hommes, dit à M. l'Abbé le Monnier :
 » M. Vous êtes un Ange envoyé du ciel
 » pour secourir les Paroissiens : puisque
 » vous répandez l'argent si généreusement,
 » voudriez vous bien me rendre celui de
 » deux pains que j'ai donnés hier ? » Combien vous faut-il ? » 32 sols ; » les voici.
 En avez-vous encore à me vendre, dit M. l'Abbé le Monnier ? Nous raisonnons à regret le nom : un trait pareil ne mériterait pas ce ménagement. Nous le mettons sous la bordure pour ne point gâter le tableau. Qu'on nous permette une simple réflexion : 60 familles ruinées en quatre heures !... les couvertures devoient être en paille : faut-il donc pour y apporter remède que la dernière des familles qui reposent sous le chaume soit ruinée ?

(1) Auteur d'un Recueil de Fables pleines d'esprit & de naturel, & de plusieurs autres Ouvrages estimés.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES. *

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 25 Avril.

LE 15 de ce mois, le Ministre de Russie reçut de la Crimée plusieurs dépêches qui lui furent apportées par un paquebot de sa nation ; il fit demander aussitôt une conférence secrète au Reis-Eftendi, qui lui donna rendez-vous le lendemain dans une de ses maisons de campagne sur le canal. Quoique M. de Stachieff eût désiré que cet entretien fût secret, tous les Ministres chargés de pleins-pouvoirs pour négocier avec lui, s'y trouvèrent ; on ignore

* La réunion de la partie Politique du *Journal de Politique & de Littérature de Bruxelles* au *Mercure de France*, ne changera rien à la manière de présenter les faits & de les distribuer. Ce *Journal Politique* rédigé par le même Auteur, continué dans le même esprit, paroissant aux mêmes époques, tiendra à l'avenir la place qu'occupaient les *Nouvelles Politiques* à la fin du *Mercure*, avec cette différence que les *Nouvelles Politiques* du *Mercure*, ne paroissant qu'à la fin de chaque mois, & ne contenant que des extraits de la *Gazette de France*, ne pouvoient point avoir l'attrait de la nouveauté. Le *Journal de Politique de Bruxelles* réuni au *Mercure*, continuera d'offrir tous les dix jours, avec la même exactitude, les mêmes détails & la même fidélité, le résumé de tout ce que les *Gazettes étrangères* contiennent d'important ou de curieux, & un grand nombre de faits que des correspondances sûres & multipliées nous procurent journellement.

25 Juin 1778.

D

quel fut le résultat de cette entrevue. On prétend qu'il y fut question de la grande affaire de la Crimée, & qu'on proposa de nouveau à la Porte de reconnoître le Chan actuel Sahin-Guéray, à des conditions que ce Chan a réglées lui-même, & qu'on dit de nature à applanir toutes les difficultés. Ce qui fait croire que ces nouvelles propositions ont fait quelque impression sur le Gouvernement, c'est que le paquebot qui les a apportées n'éprouvera aucun obstacle pour son retour en Crimée, & qu'il y sera suivi par un autre bâtiment Russe qui étoit depuis long-tems arrêté dans ce port. On se flatte toujours d'un accommodement prochain. Le Ministre de Russie, loin de faire aucunes dispositions pour son départ, vient de louer une maison de campagne dans les environs de cette Capitale. Au milieu de ces apparences flatteuses on ne remarque point cependant que les préparatifs de guerre se rallentissent. Dix vaisseaux de guerre ont mis à la voile pour se rendre dans la mer Noire; nous en avons vingt autres qui sont prêts à les suivre, & on en équipe encore plusieurs qui seront sous peu de jours en état de partir.

Hier M. de Boscamp, Envoyé du Roi & de la République de Pologne, est parti pour retourner à sa Cour. Il a résidé ici environ 14 mois, pendant lesquels la Porte lui a fait payer chaque jour 200 piastres pour sa dépense. Son Secrétaire reste dans cette Capitale en qualité de chargé des affaires de Pologne.

La mère de Sultan Méhémet, fils du ci-devant Empereur Mustapha, & héritier présomptif du trône Ottoman, est morte la semaine dernière.

La peste continue ses ravages dans nos fauxbourgs; & il est à craindre qu'ils n'augmentent avec les chaleurs qui commencent à se faire sentir vivement.

Izet-Effendi qui avoit été enveloppé dans la disgrâce de son beau-frère Mourat-Mollah, & relégué

à Lemnos , a fait naufrage & a péri en se rendant au lieu de son exil.

R U S S I E.

De P É T E R S B O U R G , le 10 Mai.

LA Cour est à Czarsko-Selo depuis le 28 du mois dernier. Les Ministres s'y rendent fréquemment ; celui de Vienne & celui de Berlin ont souvent des conférences particulières avec l'Impératrice ; mais ils s'y trouvent rarement ensemble. On dit que S. M. I. travaille en secret à accommoder les différends qui se sont élevés entre les deux Puissances au sujet de la Bavière : quelques personnes prétendent aussi que les deux Cours cherchent de leur côté à l'engager à prendre parti dans ces démêlés.

Aux détails que l'on a donné successivement des revenus de la Couronne , on ne sera pas fâché d'en trouver ici quelques-uns sur le sel , cette denrée si nécessaire , & qui par-tout est vendue au peuple au nom & au profit du Souverain. La famille de Strogonow a joui du privilège exclusif de le vendre depuis 1558 , jusqu'à ce que Pierre I. en réunit la vente à son domaine , & en laissa l'administration à cette famille qu'il falloit dédommager d'un avantage qu'elle n'avoit obtenu & conservé qu'en considération des services qu'elle avoit rendus & qu'elle rendoit journellement à l'Empire. Jusques à cette époque le poud , qui fait environ 33 liv. pesant de France , n'avoit coûté que 5 & 10 copekes. Il augmenta successivement , & en 1776 il valoit 35 sols le poud , c'est-à-dire , un peu plus d'un sol la livre. La consommation annuelle du sel est de 10 millions de pouds qui rendent à la Couronne 2,677,646 roubles. L'exportation du sel de Russie est défendue ; & les particuliers qui ont des salines sont obligés de vendre le sel qu'ils en retirent à la Couronne qui le revend ensuite à ses sujets.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 15 Mai.

ON fait tous les préparatifs nécessaires pour le camp qui doit s'assembler dans les environs de cette Capitale. Il commencera le 1^{er} du mois prochain & finira le 25. Pendant les 18 premiers jours on exercera par régimens ; on manœuvrera pendant les 6 derniers, & le lendemain on pliera les tentes & on décampera. Comme ce camp rassemblera beaucoup de personnes, & qu'on ne veut pas que l'affluence fasse manquer les vivres ou les fasse renchérir, on a ordonné aux marchands de faire des approvisionnemens, & on a fixé le prix de chaque denrée à un taux qu'ils ne pourront passer sans s'exposer à une punition sévère. Le Roi & la Reine se rendront à Friderichsberg où ils resteront pendant la durée des manœuvres ; la Famille Royale passera ce tems au château de Christiansbourg.

Il vient de se former ici une compagnie pour le commerce des Indes Occidentales. Le Roi lui a accordé un privilège exclusif pendant 25 ans ; le Roi a nommé les six Directeurs de cette Compagnie, qui sont le Baron de Schimmelmann, Conseiller privé & Trésorier ; M. de Schak-Rathlow, Conseiller privé & Ministre d'Etat ; le Baron de Schimmelmann, Chambellan & premier Député au Collège général de commerce & d'économie rurale ; M. Steermann, Conseiller de Conférence & premier Député de la Chambre des Douanes ; M. Hoegh Guldberg, Secrétaire privé d'Etat & du Cabinet ; & M. Ryberg, Conseiller d'Etat. Les Administrateurs au nombre de deux, résideront l'un dans cette ville, & l'autre dans l'île de St-Thomas.

Le Roi, par une Ordonnance en langue Danoise, vient d'accorder une diminution du droit précédem-

ment imposé sur la consommation du café en Danemarck & en Norwège. Par une autre Ordonnance publiée en langue Allemande, S. M. a fixé le droit qui sera perçu à l'avenir sur le café qu'on portera dans les Duchés de Sleswig, de Holstein, la Seigneurie de Pinneberg, & le Comté de Rantzau.

S U È D E.

De S T O C K H O L M , le 20 Mai.

LE Duc de Sudermanie a passé en revue ces jours derniers le régiment des Gardes du Roi, infanterie. Ce régiment, ainsi que toute la garnison de cette Capitale, se rendront le 23 de ce mois au camp de Ladugaard, où le régiment Royal d'Artillerie arrivera après demain.

On dit que la Reine-Donairière fera cet été un voyage dans la Poméranie-Suédoise. Cette Province fleurit tous les jours de plus en plus; les habitans heureux sous le Gouvernement actuel, semblent avoir redoublé de zèle & d'industrie: le Laboureur encouragé par la certitude de jouir du fruit de son travail qui lui étoit autrefois enlevé presque tout entier par les impôts, perfectionne sa culture & l'étend en défrichant des terrains vagues qui n'attendoient que ses soins pour fournir des récoltes. Par-tout on a construit des hopitaux où l'on soigne les malades, & des maisons où le pauvre trouve du travail & du pain. Les sépultures ont été transportées loin de toutes les habitations.

La grossesse de la Reine paroît se confirmer; elle n'a point encore été annoncée; elle ne peut l'être que dans quelque tems. S. M., de l'avis de ses Médecins, fait tous les jours une promenade en carrosse.



P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 25 Mai.

Tout se prépare ici pour la convocation de la Diète. Le Conseil-Permanent est fortement occupé des projets & des affaires qui doivent être mis sous les yeux de cette Assemblée de la Nation ; on ignore encore de quelle manière elle se tiendra ; quelques personnes pensent qu'elle ne décidera rien , & que tout s'y passera en débats inutiles , si elle ne se forme pas sous les liens d'une confédération : si l'on prend ce parti , il en sera sans doute question aux diétines. Parmi les projets qu'on doit lui présenter , celui d'employer aux besoins publics une partie des revenus immenses de nos Abbayes & de nos Couvens , intéresse vivement le Clergé , qui ne néglige rien pour le faire abandonner.

Le Comte de Branicki , grand Général de la Couronne , parti depuis quelque temps pour un voyage dont on ignore le motif , n'est point encore de retour ; on ne l'attend que pour l'ouverture de la Diète ; ce sera vers le même temps que le Comte de Bruhl , Général en chef de l'artillerie , arrivera aussi dans cette Capitale.

M. de Boscamp est arrivé à Jassy ; il apporte de Constantinople plusieurs antiquités qu'il a rassemblées pour le Roi. Quelques jeunes gentilshommes de sa suite sont restés après lui pour apprendre la langue Turque , & instruire notre Cour de tout ce qui se passe à la Porte.

On apprend du district de Buckowina que les troupes Russes ont étendu jusqu'à Kunderinze , le cordon qu'elles avoient établi près de Caminieck ; elles ne laissent passer personne à Choczim ou aux autres places Turques , & elles ont fermé tous les passages du Dniester jusqu'à Mohilow. Elles se ren-

forcent aussi journellement sur nos frontières ; chaque corps est posté à peu de distance l'un de l'autre , pour se trouver en état de se secourir mutuellement en cas de besoin.

Lorsque le Ministre de Prusse requit la République , le 13 du mois dernier , d'accorder la liberté du passage aux troupes du Roi son maître ; on dit que les circonstances ne permettoient pas à la Pologne de le refuser ; les deux pièces ci-jointes rectifieront ce qu'il y avoit de peu exact dans cette nouvelle. La première est la réquisition du Ministre de Prusse.

» Des préparatifs immenses , qui se font sur les frontières de la Silésie , mettent S. M. , le Roi de Prusse , dans la nécessité de faire marcher vers cette Province la plus grande partie de ses troupes , qui ont été réparties jusqu'ici dans le Royaume de Prusse. Ces troupes , rassemblées près de Graudentz , formant un corps de 21 bataillons & de 30 escadrons , avec 6 bataillons de garnison , se sont déjà mises en marche vers l'endroit de leur destination ; comme il leur est impossible d'y arriver assez tôt , sans passer par le territoire Polonois , le soussigné a reçu un Exprès de sa Cour , avec ordre de prier S. M. & la République de Pologne d'accorder à ces troupes le passage libre par la Pologne , de leur fournir , contre des quittances , les fourrages dont elles pourront avoir besoin durant cette courte marche. S. M. , le Roi de Prusse , ne manquera pas de payer tout ce qui aura été livré : elle demande seulement qu'il y soit mis un juste prix. S'il étoit possible , qu'il fût envoyé au-devant de ces troupes un Commissaire , qui réglât les livraisons & les quartiers , on prévien droit infailliblement toute occasion de désordres ; & S. M. , le Roi de Prusse , dont l'intention est qu'il ne soit donné aucun sujet de plainte , verra avec satisfaction un arrangement , au moyen duquel on pourra les prévenir.

» Au reste , le soussigné ne peut se dispenser de finir cette prière en observant , que , comme elle est innocente dans son but , amicale dans sa forme , & justifiée d'avance par toutes les considérations qui prouvent en même-tems la nécessité inévitable , & qui peuvent lui procurer un accueil favorable , elle ne sçauroit sans doute faire d'autre impression ni causer d'autres effets , que ceux que les sentimens d'un Etat voisin , qui pense amicalement à l'égard d'une Cour voisine & amie , doivent lui assurer de la manière la plus parfaite «.

Le grand Chancelier Mlodziejowski fit la réponse suivante à cette réquisition. » Le soussigné , en réponse aux expressions amicales de la note remise le 13 de ce mois par M. le Résident de S. M. le Roi de Prusse , a ordre de l'assurer du desir très-sincère , dont le Roi & son Conseil sont constamment animés , de maintenir autant qu'il sera possible la bonne harmonie avec S. M. Prussienne : mais ces mêmes expressions amicales font espérer que S. M. le Roi de Prusse , qui a eu tant de part aux Règlemens de la dernière Diète en Pologne , conviendra elle-même , que l'attention du Roi & de son Conseil ont dû principalement s'attacher à examiner jusqu'où s'étendoit le pouvoir que cette constitution leur avoit accordé à cet égard. Comme le résultat de cet examen a convaincu le Roi & son Conseil , qu'ils ne sont pas autorisés à accorder le passage demandé des troupes par le territoire de la République , le soussigné a reçu ordre d'en informer M. le Résident , & de lui rappeler en même-tems les raisons de toute espèce , que le soussigné lui a déjà exposées de bouche , & qui font desirer vivement au Roi & à son Conseil , qu'il plaise à S. M. Prussienne de donner une autre direction à la marche de ses troupes , afin qu'elles ne passent point par les Etats de la République ; ce qui paroît d'autant plus aisé , que , par un petit détour seulement de quelques milles ,

tes troupes peuvent se rendre également bien de la Prusse en Silésie. Les motifs de cette proposition sont connus de M. le Résident ; & le soussigné se flatte qu'ils convaincront S. M. Prussienne , qu'en cette occurrence , comme en toutes autres , le Roi & son Conseil n'ont été guidés que par leur devoir & n'ont eu en vûe que de garantir de tout dommage & perte tant le corps de la République en général , que chacun de ses Membres en particulier ».

Ce refus étoit sans doute formel & motivé ; on en fit un pareil à l'Ambassadeur de Russie , lorsqu'il demanda le passage pour les nouvelles troupes de sa Nation , destinées à renforcer celles qui étoient déjà rassemblées sur les bords du Dniester ; mais il ne retarda pas d'un jour la marche des troupes des deux Puissances qui ont continué leur route , comme si la permission demandée avoit été accordée. Plusieurs de nos Magnats murmurent de ce qu'ils appellent une infraction aux droits de la République ; quelques-uns ne se plaignent que de l'imprudence d'un refus qui compromet la dignité de cette République , qui n'auroit peut-être pas dû défendre ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Au reste , les Prussiens ont traversé la grande Pologne , en observant la discipline la plus exacte , & en payant tout argent comptant ; quant aux Russes , ils ont évité pareillement de donner aucun sujet de plaintes ; ils sont actuellement au-delà de Kiow , au nombre de 40 mille hommes , qui joints aux vingt mille postés sur le Dniester , doivent y former une armée de 60 mille , sans compter les Cosaques.

A L L E M A G N E.

De Vienne , le 30 Mai.

Les préparatifs de guerre se continuent ici sans interruption ; on augmente le nombre des artificiers ,

D 5

pour faire apprêter & remplir avec plus de diligence, les bombes, les grenades & les cartouches dont l'armée peut avoir besoin; tous les jours il part des transports considérables d'artillerie & de munitions de toute espèce. On commence à se ressentir ici de l'effet des envois de vivres; l'avoine qui ne coûtoit que 48 à 50 kreutzers le boisseau, se vend aujourd'hui 1 flor. 27 kreutzers (au-delà de 3 liv.), & la guerre n'a pas encore éclaté; pendant la dernière, il n'a jamais été au delà de 2 flor. (4 liv. 7 s. 3 den.), & cela peut aider à juger de la progression dans laquelle le prix de toutes les denrées augmentera, si, comme on le craint, les différends qui se sont élevés se terminent par des hostilités.

Les 2800 mulets que la Cour a fait acheter en Italie pour le service de l'armée en Bohême, sont déjà arrivés à leur destination. Toutes les nouvelles de ce Royaume nous rassurent sur la santé de l'Empereur, que les fatigues des voyages & les soins du commandement n'ont point altérée. On assure qu'il a chargé le Comte de Ferrari, Lieutenant-Général, d'accompagner l'Archiduc Maximilien. *Je vous ai choisi*, lui dit-il à cette occasion, *pour conduire mon frère à la gloire.*

On apprend de Lemberg en Pologne, que cette Ville a essuyé un incendie considérable; malgré les efforts qu'on a faits pour l'éteindre, il a duré un jour, & a détruit 220 maisons: on n'a point encore évalué le dommage, mais on sait qu'il est immense; la belle Eglise des Dominicains a été entièrement réduite en cendres.

M. Guillaume Lée, Député des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, est arrivé ici le 23 de ce mois; il y sera bien-tôt suivi par sa femme & par ses enfans. Une indisposition survenue à la première, l'a arrêtée à Francfort. On est fort curieux de savoir comment il sera reçu, & s'il réussira dans l'objet de son voyage, qui est, dit-on, d'engager la Cour Impériale à

reconnoître l'indépendance de l'Amérique, & à établir des relations de commerce entre elle & les Américains. L'Ambassadeur de France, à qui il a été adressé comme un voyageur qui lui étoit recommandé, l'a présenté au Prince de Kaunitz, aux Ministres étrangers, & à plusieurs autres personnes de distinction. Depuis son arrivée, on ne s'entretient plus que des différends survenus entre la Cour de France & l'Angleterre, & on semble perdre de vue ceux qui nous touchent de si près, & qui menacent d'embraser l'Allemagne.

De HAMBOURG, le 5 Juin.

ON se flatte toujours de voir terminer par un accommodement les différends qui subsistent depuis si long-tems entre les Russes & les Turcs. Les négociations continuent ; les hostilités commises en Crimée ne les ont point interrompues. Sahin-Guéray soutenu ouvertement par la Russie, est maître de cette presqu'île ; & la Porte moins active que sa rivale, après avoir excité Selim Guéray, à former un parti, ne l'a point secouru lorsqu'il avoit le plus besoin d'une protection efficace. Dans le premier moment où cette nouvelle parvint à Constantinople, toutes les voix se réunirent pour déclarer la guerre. Les bons offices de la France parvinrent, dit-on, à calmer les esprits ; on assure aujourd'hui que le Grand-Seigneur n'est pas éloigné maintenant de reconnoître le Kan Sahin-Guéray, à certaines conditions, que l'on discute à présent. On prétend même que les troupes Russes se préparent à évacuer la Crimée ; on assure du moins que la cavalerie a défilé vers le Cuban, sous le prétexte de se pourvoir de fourrages qui commençoient à lui manquer. D'après ces nouvelles, que le tems seul peut confirmer ou détruire, les préparatifs formidables qu'ont fait les deux nations, l'appareil imposant

D 6

qu'offrent les armées qu'elles ont rassemblées sur les bords du Dnieper & du Dniester, où elles ne forment pas moins de 150,000 hommes prêts à combattre, & n'attendant que le signal, ne donnent plus les mêmes inquiétudes aux amis de la paix. Les deux puissances paroissent la désirer ; l'une du moins en a besoin ; & elles ne semblent avoir armé que pour s'en imposer réciproquement, & présenter à l'Europe le spectacle peut être nouveau de négocier les armes à la main.

L'Allemagne nous offre le même spectacle. Les troupes Autrichiennes, Prussiennes & Saxonnnes, assemblées dans la Moravie, la Bohême, les deux Silésies & la Lusace, montent, dit-on, à 300 mille hommes ; au milieu de cet appareil formidable d'armes & d'attirails de guerre, le signal n'a point encore été donné ; mais il peut l'être au premier instant. On n'a paru occupé jusqu'ici de part & d'autre qu'à se prémunir contre toute attaque imprévue. L'Empereur a fait élever des redoutes sur tous les passages qui conduisent de la Bohême en Silésie ; on est occupé sans relâche en Moravie, à relever les fortifications d'Olmütz. En Saxe, on rassemble & on livre chaque jour une quantité prodigieuse de fourrages à Weissenfels, & l'on met la ville de Dresde à l'abri de toute attaque inopinée ; on fortifie aussi les environs de Maxen, comme si l'on avoit quelque chose à craindre de ce côté. Le Roi de Prusse a transporté son quartier général de Schonenwalde à Gros-Petterwitz, dans la haute Silésie. Son armée est encore cantonnée ; le Monarque seul couche jusqu'à-présent sous la toile. On assure que son ordre de bataille est le suivant. Le Prince Héréditaire de Brunswick commandera en chef toute l'armée, & la première ligne ; il aura sous ses ordres le Prince Frédéric de Brunswick à l'aîle droite, le Général de Stutterheim à l'aîle gauche, & le Général de Rancin au centre. Le Général de Tauenzien commandera la

seconde ligne , ayant sous ses ordres le Général Falkenhayn à la droite , le Général Tadden à la gauche , & le Général Renzell au centre. Le Prince de Prusse avec sa Brigade servira sous les ordres du Général Tauenzien.

Le Prince Henri de Prusse est encore à Berlin , mais on croit qu'il ne tardera pas à en partir ; les régimens qui cantonnoient autour de cette Capitale , commencent à se mettre en mouvement. Leur route n'est pas encore connue ; mais on présume qu'ils marchent vers la Saxe ; ils sont sous les ordres du Général de Mollendorf.

Au milieu de tous ces mouvemens , les négociations continuent ; mais on en espère peu ; on ne croit pas que les deux Puissances aient fait tant de préparatifs dans le dessein de renoncer paisiblement aux projets que chacune a pu former de son côté ; & on s'attend à quelque événement important qui peut survenir tout-à-coup & sans aucune déclaration préliminaire de guerre. » On peut s'attendre à voir incessamment tirer les premiers coups , écrit-on de Berlin ; la négociation est suivie avec une lenteur qui fait présumer ici qu'elle n'a été entamée que pour gagner du temps. L'âge du Roi de Prusse a fait peut-être penser que les infirmités pourroient le saisir pendant la dispute qui vient de s'élever ; on a peut-être espéré quelque événement plus funeste pour nous. Si ces hazards sont entrés pour quelque chose dans les spéculations qu'on a faites , on sera trompé ; le Roi ne s'est jamais mieux porté ; il a prévu les desseins de ses ennemis , & il a pris des mesures pour déconcerter toutes leurs espérances. Il fait qu'au moment de sa mort , le Prince Royal devoit s'attendre à la guerre , & ce Prince n'ignore pas que la base du Gouvernement de la Prusse , eu égard à sa situation & à ses voisins , doit être posée sur une armée & un trésor considérables. Le Prince Henri témoin de tout ce que fait de grand

Frédéric , & dont l'expérience & les talents sont si bien connus , n'a que 52 ans , & jouit de la santé la plus parfaite. Le poids que ce Royaume a dans la balance générale de l'Europe , loin de diminuer , peut augmenter encore «.

Pendant que les armées Autrichiennes & Prussiennes semblent n'attendre que l'ordre d'en venir aux mains , l'Electeur Palatin fait solliciter à Vienne la restitution de plusieurs districts de la Bavière , dont la maison d'Autriche a fait prendre possession. Mais jusqu'à-présent ces réclamations n'ont aucun effet. « Envain écrit-on de Munich , le Comte de Sheinheim , redemande au nom de l'Electeur plusieurs Bailliages qui ne peuvent être démembrés de la Bavière , expose les droits de son maître , & représente que la bonne politique exige qu'il y ait un Electeur puissant dans l'Empire , & ami de la Cour de Vienne. On se contente de lui répondre que l'Autriche , puissante par elle-même , n'a besoin d'aucun ami , d'aucun allié , & que lorsque les Princes de l'Empire se trouveront lésés , ils n'ont qu'à recourir à sa protection «.

On a parlé des représentations faites par l'Electeur Palatin , au sujet des 21. Bailliages ; le Baron de Lehrbak y répondit en ces termes le 27 Avril. « La Cour Impériale & Royale regarde ces prétentions comme provenant d'un mal-entendu & d'une opinion erronée de la Commission , établie à Munich. Cette Commission est une suite de la condition insérée dans la Convention , selon laquelle *toute difficulté survenue touchant les Frontières du Territoire Impérial & Royal , doit être levée par des preuves documentales à fournir par la maison Palatine.* La vraie cause de cette condition étoit , d'une part , la façon de penser généreuse & équitable de la Cour Imp. & Royale qui jamais ne veut étendre ses prétentions au-delà des bornes de la justice la plus exacte ; & d'un autre côté , parce que toutes les preuves & pièces documentales néces-

saies au règlement des limites, ne peuvent gueres se trouver ailleurs que dans les Archives Bavaroises. Or, comme dans le cas en question, il ne peut y avoir aucun doute sur la validité de la prétention même, encore moins sur les Districts & lieux clairement spécifiés dans l'Acte de partage, il est difficile de comprendre dans quelle vue & par quelle raison la Commission pourroit exiger la production de l'Investiture originale accordée par l'Empereur Sigismond, tandis que, concernant la fixation des frontieres, qui est à sa charge, elle ne fait que produire simplement l'Acte de partage, fait en 1353. S. A. S. E. est trop éclairée pour ne pas voir d'un coup-d'œil, que toute la difficulté est simplement relative aux limites & à la juste définition de ce qui doit faire l'arrondissement de chaque District dont l'Acte de partage fait mention; que d'ailleurs le seul & vrai moyen de faire disparaître cette difficulté, (facile, au reste, à mettre en exécution & qui doit même être employé suivant la Convention) consistera dans la production des preuves documentales, lesquelles justifient d'une manière précise, que tel District appartenant aujourd'hui à tel endroit mentionné dans l'Acte de partage, ou sans lequel le grand chemin entre les lieux désignés ne peut subsister en son entier, n'a pas été sous la domination du Duc Jean, dernier de la Ligne de Straubing, mais a appartenu réellement alors aux Ducs de Bavière.

» Aussi long-tems que les preuves dont il s'agit ne seront pas produites, la Cour Imp. & Royale se croit autorisée, tant en vertu de la condition alléguée, que par la raison d'un arrondissement de Districts, nécessaire & usité dans tout partage fait en règle, à conserver la possession des Districts acquis selon tout droit; promettant néanmoins solennellement qu'aussi-tôt que les preuves requises auront été administrées & trouvées claires & convaincantes, de restituer sans aucune difficulté les territoires actuellement en litige ».

Les Commissaires Bava-rois ont été obligés de se contenter de protester contre l'occupation de ces Districts , ainsi qu'ils l'ont fait pour le Comté de Schwabeck , » acheté , disent-ils , en 1267 , avec plusieurs autres terres du Roi Conrad , ayant toujours fait depuis ce tems partie intégrante de la Bavière , & qu'on ne peut pas plus regarder dans le cas présent comme un Fief vacant & ouvert que le Duché lui-même ». Cette dernière protestation s'est faite avec beaucoup d'appareil. La Cour de Munich informée que le Comte de Hartig , Commissaire de l'Empereur , avoit convoqué les habitans de ce Comté pour leur faire prêter serment de fidélité à S. M. I. se hâta d'envoyer à Miespach , chef-lieu de cette Seigneurie , le Baron de Schmied , accompagné d'un Avocat & d'un Notaire , pour faire les protestations nécessaires & en dresser le Procès-verbal. On avoit érigé dans l'endroit un théâtre magnifiquement décoré & orné du portrait de l'Empereur , pour la cérémonie de la prestation du serment ; le Baron de Schmied étant arrivé avant qu'elle commençât , adressa un discours aux habitans assemblés. Le Comte de Hartig instruit de ce qui se passoit , fit appeller la Bourgeoisie dans la maison du Bailli , où il lui fit prêter serment. Le Baron de Schmied , interrompit la cérémonie en faisant une protestation solennelle , après laquelle elle s'acheva cependant ; mais le lendemain tout rentra dans l'ordre ; les habitans abjurèrent le serment qu'ils avoient fait la veille , & en prêtèrent un nouveau à l'Electeur. On dit aujourd'hui que ce Prince a déclaré , que puisque la Cour de Vienne ne produisoit pas la lettre d'investiture de l'Empereur Sigismond , qui fait la base de la convention qu'il a conclue le 3 Janvier dernier , avec cette Cour , il ne se croyoit pas tenu de remplir cette convention. Des papiers publics ont répété cette nouvelle , qui paroît opposée à toutes les marques de déférence que la Cour Palatine

n'a cessé de montrer à celle de Vienne. Le tems nous apprendra jusqu'à quel point elle est fondée. Quelques personnes croient, en attendant, que l'extension que la maison d'Autriche donne à ses prétentions, peut donner à l'Electeur quelque regret de s'être trop hâté de signer une convention qui lui devient tous les jours plus onéreuse. » On ne restitue, écrit-on de Munich, aucun des endroits réclamés ; & on assure au contraire, que les Commissaires Autrichiens forment encore des prétentions sur les revenus de nos salines, en soutenant qu'ils appartiennent en partie à leur Cour. Ils ont déclaré, ajoute-t-on, qu'on laissera ces revenus à l'Electeur pendant l'année courante ; mais qu'au commencement de l'année prochaine, on fixera la portion qui doit en être perçue pour LL. MM. I. & R. «.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 10 Juin.

LES dernières séances du Parlement ont été très-intéressantes, les débats du 2 de ce mois ont sur-tout été très-vifs ; plusieurs Membres, persuadés que les circonstances exigeoient que le Parlement restât assemblé tout l'été, proposèrent de nouveau une adresse au Roi, pour le supplier de ne point le proroger. Dans la chaleur de cette discussion, un Lieutenant aux Gardes, M. Fitz-Patrick, frère du Comte Dupper Ossory, Pair d'Irlande, arrivé la veille de Philadelphie, & venu ce jour-là prendre dans la Chambre des Communes, la place qu'il occupe pour le Bourg de Tavistock, éleva la voix & parla ainsi : « Aux raisons que l'on vient de donner, de prolonger la session actuelle, j'ai à ajouter quelques considérations, qui ne permettent sans doute pas de balancer. J'arrive de l'Amérique, & j'apporte des nouvelles que je ne croyois pas que la Chambre dût

apprendre de moi. Je me suis tu, dans l'espérance que le Ministre lui donneroit des informations qu'il lui devoit, puisque le noble Lord a reçu par le vaisseau qui m'a ramené en Europe, des dépêches du Général Howe : puisqu'il garde le silence, j'y suppléerai. Je suis parti de Philadelphie le 25 Avril ; le 15, les copies des Bills conciliatoires étoient arrivées ; elles ont eu l'accueil qu'elles méritoient. Rien ne peut exprimer l'indignation de l'armée. J'ai vu de braves officiers du premier rang, arracher de dépit leurs cocardes, les fouler aux pieds, en maudissant le service. Voilà donc, disoient-ils, le renfort de 20,000 hommes qu'on nous a promis, pour porter quelque coup décisif à l'ouverture de la campagne prochaine ? Après nous avoir séduits, engagés dans une guerre qui nous répugnoit ; après tant de travaux, tant de sang infructueusement versé, au lieu de nouvelles forces dont nous avons besoin, on nous envoie des Bills qui nous couvrent de honte, & par lesquels on accorde à l'Amérique plus qu'elle n'avoit demandé au commencement. Les Américains ne se sont pas donné la peine de s'indigner : ils se sont contentés de regarder ces paperasses avec mépris. Au lieu de les adresser au Congrès, au Général Washington, ou à quelque autre corps collectif, ou homme en charge revêtu d'autorité publique, on a affiché ces Bills dans les carrefours & sur les places, on les a fait répandre dans le pays par des gens sans aveu ; il étoit naturel qu'on se défiât d'ouvertures de paix faites d'une manière si étrange ; on les a regardées comme un artifice, pour semer la division entre le Congrès & le peuple ; dans cette persuasion, on a fait en plusieurs endroits, lacérer & brûler ces Bills par la main du bourreau : l'armée Américaine les a reçus avec un égal mépris. J'ai eu pour certain objet particulier, une entrevue avec quelques-uns des principaux officiers de cette armée. Ils m'ont dit que ces propositions eussent pu être accueillies, si elles eussent

été faites par un Chatham , ou par quelque Ministre propre à inspirer de la confiance ; mais que l'Amérique ne voudroit jamais rien entendre de la part des mêmes hommes qui avoient excité & fomenté cette malheureuse querelle ».

M. Fitz-Patrick parla avec toute la chaleur d'un jeune militaire , de la manière indigne dont on traitoit le Général Burgoyne , de l'injustice des Ministres à l'égard du Général Howe qui revient en Europe , où on lui prépare une réception froide , des blâmes indirects , tandis que si l'on consulte son armée , on ne lui doit que des éloges. Il rapprocha ensuite dans un court tableau , ce qu'il appelloit les bévues inconcevables du Ministère ; & parmi les principales , il cita sa conduite envers la France , la nomination de deux hommes , de principes & de sentimens absolument opposés (le Comte de Carlisle, & M. George Johnstone) pour être revêtus de la même commission , &c.

Ce discours fit une impression très-vive sur la Chambre , dont tous les yeux se tournèrent vers les Ministres , qui gardoient le silence. Le Lord George Germaine le rompit enfin , en disant qu'il n'avoit pu donner à la Chambre des informations qu'il n'avoit point encore ; qu'il avoit à la vérité reçu la veille une lettre du Général Howe , mais qu'il avoit eu à peine le tems de la parcourir avant de l'envoyer au Roi , entre les mains duquel elle étoit encore. A l'égard des 20,000 hommes qu'on attendoit en Amérique , il ne les avoit point promis. Il répéta sur les reproches qu'on lui faisoit relativement au Général Burgoyne , ce qu'il avoit dit précédemment sur ce sujet. Ce dernier s'empressa de saisir cette occasion pour parler à son tour ; il se plaignit de l'Administration , qui n'avoit pas cherché des éclaircissemens sur l'affaire de Saratoga , en consultant les officiers distingués qui s'y étoient trouvés & qui étoient revenus en Europe ; du Ministre , qui avoit admis dans

son cabinet des vagabonds, des déserteurs, des fugitifs, & même un de ses propres domestiques qu'il avoit chassé. Il conclut en disant qu'il ne parleroit plus de sa propre affaire, mais qu'il demandoit que le Gouvernement instruisît la Chambre des démarches qu'il avoit faites pour rendre la liberté à l'armée prisonnière qu'il avoit eu l'honneur de commander. Le Ministre répondit que cette affaire demandoit du tems; il insinua aussi que M. Burgoyne, en reprochant aux Américains d'avoir violé la convention, leur avoit fourni l'occasion de l'é luder. Quant à son affaire, il dit que le Roi à qui il avoit remis la lettre, par laquelle il lui avoit annoncé son arrivée, vouloit nommer un conseil d'Officiers Généraux pour l'examiner.

Ces débats avoient écarté le grand objet de la discussion, celui de la prolongation de la séance actuelle; on y revint, & le projet d'adresse au Roi fut rejeté, à la pluralité de 94 voix contre 54. Le lendemain, le Roi se rendit à la Chambre haute, où les Communes ayant été mandées, leur Orateur adressa le discours suivant à S. M.

« Sirs, dans le cours d'une session longue & importante, vos fidèles Communes ont voté avec empressement des subsides immenses (1); elles espèrent que les sommes accordées seront fidèlement employées à leurs destinations diverses, de la manière la plus propre à soutenir l'honneur & la dignité de votre Couronne, à affermir le bien-être & la prospérité de tous vos Etats; elles ont passé différens actes, tendans à effectuer une réconcilia-

(1) Les subsides accordés pour le service de l'année courante montent à 14,352,498 liv. 9 s. st. Les moyens de les lever à 13,879,413 liv. st. Il se trouve en conséquence un déficit de 473,085 liv. 9 s. st.; mais il se retrouvera sur le million de subside extraordinaire, qu'en cas de nécessité, la banque doit fournir au-delà des 14 millions accordés.

tion entre la Grande-Bretagne & les Colonies ; elles se flattent que ces actes produiront l'effet désiré. C'est avec une satisfaction égale à leur zèle , qu'elles observent que V. M. a pris le parti sage d'incorporer la milice nationale, cette défense constitutionnelle de l'Etat ; elles applaudissent d'autant plus à cette mesure, qu'elle mettra V. M. en état d'employer les troupes réglées qui se trouvent actuellement dans le Royaume aux opérations du dehors , à la défense & à la protection de nos Possessions éloignées ; elles croient enfin avoir toutes les raisons possibles de se flatter raisonnablement, qu'en développant sur terre & sur mer les forces qui sont à votre disposition , V. M. se verra en état, dans le tems convenable, de châtier la perfidie, & de réprimer l'insolence de vos ennemis naturels «.

Le Roi , après avoir donné son consentement à plusieurs Bills , mit fin à la séance par le discours suivant.

» *My Lords & Messieurs* ; Après une application si longue & si laborieuse aux affaires publiques, la saison est venue où il est convenable de vous laisser quelque relâche ; je viens en même-tems vous faire mes remerciemens particuliers, du zèle que vous avez marqué en soutenant l'honneur de ma Couronne , & de l'attention que vous avez apportée aux vrais intérêts de tous mes Sujets , dans la rédaction des loix sages, justes & humaines qui ont été le résultat de vos délibérations, & qui produiront, à ce que j'espère, les plus salutaires effets dans toutes les parties de l'empire Britannique. Le desir de conserver la tranquillité en Europe, a été uniforme & sincère de ma part ; en réfléchissant sur ma conduite, je sens avec une satisfaction vive, que la foi des traités & les loix des nations en ont été la règle, & que mon soin constant a été de ne point donner une juste cause d'offense à aucune Puissance étrangère. Que celle qui la première troublera cette tranquillité,

réponde à ses sujets & à l'univers entier, des suites funestes de la guerre ! La vigueur & la fermeté de mon Parlement, m'ont mis en état d'être préparé contre tous les évènements & les besoins subits qui peuvent survenir ; je me flatte avec confiance, que la valeur éprouvée, & la discipline de mes flottes & de mes armées, l'ardeur unanime & loyale de la Nation animée & armée pour la défense de tout ce qui lui est cher, avec la protection de la Divine Providence, seront capables de faire avorter toutes les entreprises que les ennemis de ma Couronne oseroient tenter, & de leur prouver combien il est dangereux de provoquer le courage & les forces de la Grande-Bretagne.

» *Messieurs de la Chambre des Communes* ; Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez voté des subsides considérables nécessaires au service de l'année courante, & du soin que vous avez eu de les lever de la manière la plus efficace & la moins onéreuse : je dois aussi reconnoître avec la gratitude la plus vive, ce que vous avez fait pour me mettre en état de pourvoir plus honorablement à l'entretien de ma famille.

» *Mylords & Messieurs* ; Votre présence dans vos Provinces respectives, peut être dans ce moment-ci d'un grand avantage au Public ; il seroit superflu de vous recommander de remplir vos devoirs dans vos postes divers. Quant à moi, je n'ai point d'autre objet, je ne forme point d'autre vœu que celui de mériter la confiance du Parlement & l'affection de mon Peuple «.

Après ce discours, le Comte de Bathurst prorogea le Parlement au 14 Juillet prochain. Ce fut la dernière fois qu'il remplit les fonctions de Chancelier. Son successeur est M. Edouard Thurlow, ci-devant Procureur-Général, élevé le 3 de ce mois à la Pairie, sous le titre de Lord Turlow d'Ashfield au Comté de Suffolck. Nos Papiers Publics rendent

compte ainsi de la manière dont ce changement s'est fait. » Le Lord Thurlow s'étoit rendu le 3 au Palais ; le Comte de Bathurst ne s'y trouva point, parce qu'il n'avoit pas été mandé, & qu'il n'avoit point reçu de lettre à ce sujet d'aucun Secrétaire d'Etat. On fut obligé de lui envoyer un message verbal. Celui qui étoit chargé de le lui porter, le trouva à table ; il en sortit aussitôt, & porta le grand sceau au Roi, qui le remit au nouveau Chancelier ».

On parle depuis quelques jours d'autres changemens dans le Ministère ; le Lord Barrington, le Lord Germaine & le Lord North, songent, dit-on, à se retirer. Nos Papiers ne manquent pas de s'égayer sur ces projets de retraite, qu'ils soient fondés ou qu'ils ne le soient pas. » On est étonné, lit-on dans quelques-uns, de voir le Secrétaire de la Guerre (Lord Barrington), déterminé à abandonner son département ; c'est précisément à la veille d'une guerre, après avoir été 25 ans en place ! Quel désintéressement, à l'instant de recueillir tant de lauriers, en laisser tout l'honneur à un autre » !

A l'égard du Lord North & du Lord George Germaine, on suppose que les circonstances critiques, les cris de la Nation, doivent leur inspirer ces dessein de retraite. Le parti de Bedford, ajoute-t-on, ne néglige rien pour les retenir, afin de ne pas rester seul dans l'embarras. En attendant que ces nouvelles vagues deviennent plus positives, voici les arrangements qui se font dans le public. Le Lord North passera à la Chambre haute, avec son Gouvernement des cinq ports ; le Lord Gower sera premier Lord de la Trésorerie ; M. Cornwall, Chancelier de l'Echiquier ; le Lord Weymouth aura la Présidence du Conseil, à la place du Lord Gower ; le Lord Fairford sera Lord de la Trésorerie à la place de M. Cornwall, & le Lord Stormont sera Secrétaire d'Etat à la place du Lord Weymouth.

Selon une lettre de Portsmouth, la frégate la

Proserpine, arrivée le 4 de ce mois de Gibraltar, a déposé le 6, » qu'elle a passé le détroit le 16 Mai avec l'escadre du Comte d'Estaing, forte de 13 vaisseaux de ligne & 8 frégates. Elle a fait 90 lieues de route avec cette escadre à l'ouest du cap Saint-Vincent, & ne l'a quittée qu'après s'être assurée qu'elle portoit au sud ». Le nombre des vaisseaux de ligne qui se trouvent à Cadix, mouillés sur une seule ancre & prêts en conséquence à appareiller, sont selon cette déposition au nombre de 21. Ce rapport, sur la route apparente du Comte d'Estaing, n'empêche point de croire que sa véritable destination ne soit pour l'Amérique septentrionale. » Il pourroit, disent nos marins, faire un mal infini à l'Angleterre dans nos îles; mais il a sûrement d'autres vues; dans la saison actuelle, l'usage est de descendre dans le sud jusqu'aux Bermudes, pour remonter ensuite le long de la côte septentrionale, avec les vents alisés ».

Malgré ces justes sujets d'inquiétude, nos flottes ne sont point encore sorties de nos parages. Le 27 Mai, celle qui est rassemblée à Portsmouth, reçut ordre d'en sortir; & la première division, commandée par le vice-Amiral Harland, composée des vaisseaux, *la Reine*, de 90 canons, de *l'Hector*, du *Cumberland*, du *Berwick*, du *Monarque*, du *Shrewsbury*, de 74, & du *Sterling Castle*, de 64, descendit le même soir à la rade de Sainte-Hélène. Le 28, elle fut suivie par la seconde division, aux ordres du vice-Amiral Palliser, & composée de 7 vaisseaux de guerre. Le 31, l'Amiral Keppel s'y rendit avec le reste de la flotte, qui est forte de 21 vaisseaux de ligne. On disoit il y a quelques jours, qu'elle avoit ordre de partir au premier vent favorable, mais on n'en connoît pas la destination; on croit qu'elle ne s'écartera pas des mers de l'Europe. Le Ministère paroît persuadé qu'il ne peut la laisser éloigner, sans exposer la Grande-Bretagne. » On ne parle que d'une invasion
de

de la part de la France, dit-on dans un de nos Papiers ; ces bruits ne seroient-ils pas répandus à dessein par cette Puissance, qui connoît les dispositions de nos Ministres à s'effrayer de tout, pour les forcer à retenir nos flottes en Europe, tandis qu'elle assistera l'Amérique, & formera quelque entreprise sur nos possessions éloignées ? Quoiqu'il en soit, le Gouvernement s'occupe à se mettre sur la défensive ; les matelots qui manquent encore à la marine Royale, l'ont obligé de mettre le 30 du mois dernier, un embargo sur tous les vaisseaux nationaux, & à renouveler les ordres de la presse, qui furent exécutés avec tant de sévérité, que le même jour on pressa 1000 hommes sur la Tamise, & que l'on se flatte de parvenir à faire bientôt les 9000 dont on a besoin encore. Le renouvellement de ces ordres n'a pas manqué d'exciter des plaintes ; il a aussi fait proposer des moyens d'avoir des matelots qui s'engageront volontairement. Parmi ces plans, en voici un que nous rapporterons, & qui sans doute ne sera pas adopté.

« Je suppose, dit l'Auteur, qu'un vaisseau de 80 canons, & de 800 hommes d'équipage, fasse une prise valant 80,000 liv. st. Le huitième est 10,000 liv. ; par conséquent le Capitaine, s'il est aussi Commandant en chef, aura seul trois huitièmes, c'est-à-dire 30,000 liv., pendant que les hommes de l'équipage n'auront pour eux que 20,000 liv. : chaque matelot ordinaire n'aura donc que 25 liv. d'une prise de 80,000 liv., pendant que le Capitaine en aura pour sa part 30,000. On suppose les gens de famille, comme le sont la plupart des Capitaines de vaisseaux de guerre, animés par d'autres principes que les gens du commun. Cependant il semble que ceux qui ont fait le règlement actuel pour le partage de l'argent des prises, ont imaginé que les matelots sont animés par l'amour de la gloire, de leur patrie, & par tout autre motif de générosité

25 Juin 1778.

E

quelconque, tandis que les Capitaines n'agissent que par le motif le plus bas & le plus mercenaire ; celui de l'argent. Je propose donc que les Commandans en chef, n'aient aucune part dans l'argent des prises, parce qu'on a lieu de présumer que la plupart ont déjà fait leur fortune, avant qu'ils aient été avancés à ce grade honorable, & que les Capitaines, au lieu de deux huitièmes, se contentent d'un. Par ce moyen les matelots auront quatre huitièmes à partager entr'eux, c'est-à-dire que pour une prise telle que celle que je l'ai dit ci-dessus, chaque homme aura 50 liv, au lieu de 25, ce qui seroit conforme à la justice & à l'équité «.

Sur terre, on a expédié les ordres les plus précis, pour mettre les côtes les plus exposées à l'abri de toute surprise. Les milices sont rassemblées par-tout, en voici l'état exact, avec les noms des Comtés qui les fournissent.

Bedford,	400
Berks,	560
Bucks,	560
Cambridge,	480
Chester,	560
Cornwall,	640
Cumberland,	320
Derby,	560
Lincoln,	1200
Middlesex,	1600
Monmouth,	240
Norfolk.	960
Northampton,	540
Northumberl.	160
Nottingham,	680
Oxford,	560
Wilts,	800
York, West-	
Riding,	1240
North,	720
East,	400
Anglesea,	80
Brecknock,	160
Cardigan,	160

Devon,	1600
Dorset,	640
Durham,	400
Essex,	960
Glocester,	960
Hereford,	480
Hertford,	560
Huntingdon,	320
Kent,	960
Lancaster,	800
Leicester,	560
Rutland,	20
Salop,	640
Somerset,	840
Southampton,	960
Stafford,	560
Suffolk,	960
Surry,	800
Suffex,	800
Warwick,	680
Westmorel.,	240
Worcester,	560
Carmarthen,	200
Caernarvon,	80

Denbigh,	280		Pembroke,	165
Flint,	120		Radnor,	120
Glamorgan,	160			
Merioneth,	80		Total,	30,740
Montgomery,	240			

Cette levée n'a pas pu se faire par-tout sans bruit & sans émeute ; il y en a eu dans plusieurs endroits. Le 29 du mois dernier, écrit-on de Perworth dans le Comté de Suffex, jour fixé pour remettre la liste aux Assemblées, la populace s'assembla, armée de bâtons, en menaçant de forcer tout le monde de se joindre à elle, & on dit qu'elle a réussi. On croit que le tumulte a été général dans toute la Province ; environ 50 mutins se sont assemblés près de cette place. Les Députés-Lieutenans ont été obligés de se sauver par les fenêtres au moyen d'une échelle, au moment que la populace forçoit les portes, après quoi elle vuida les poches des Députés-Lieutenans, & déchira les listes. Le peuple s'est ameuté aussi à Henfield, où il a enlevé tous les rôles, & a fait promettre aux Officiers qu'il n'y auroit point de milice. On doit tenir demain à Lewes une assemblée générale ; on suppose que la populace a dessein de s'y rendre. La peur s'est tellement emparée des gentilshommes de la Province, qu'ils n'osent pas coucher dans leurs maisons. Le peuple a demandé le secours d'une partie de la milice du Hampshire qui se trouvoit à Perworth, mais sans effet. On craint que le Gouvernement ne soit obligé de s'en mêler. En ce cas il faudra faire venir ici des soldats, ce qui peut entraîner des suites très-fâcheuses «.

Le Gouvernement s'occupe à réprimer ces désordres, mais il emploie beaucoup de modération, de peur d'augmenter le mal. Il a été recommandé aux principaux habitans de tous les Comtés, de le seconder dans ses vues, & de travailler à ramener les esprits, dont la réunion & les secours paroissent si nécessaires dans ces momens de crise. Le Roi a, dit-

on, déclaré qu'en cas d'une descente de la part des François, il commandera l'armée en personne. La Reine avec ses enfans, & la principale partie des joyaux de la Couronne, quittera Londres pour quelque tems; elle sera suivie de la compagnie des gardes à cheval; les sept bataillons des gardes à pied seront avec le Roi; il ne restera à Londres d'autres troupes réglées, que les grenadiers à cheval, qui feront des patrouilles dans les rues avec les milices de la ville, pour empêcher les mal-intentionnés de profiter du tumulte & de la confusion, inévitables dans une pareille circonstance. Tous ces détails, qui ne paroissent pas mériter beaucoup de confiance, prouvent cependant peut-être que la Nation craint plus la France, que l'on n'a affecté de le montrer au Parlement. Dans la circonstance présente, elle n'est peut-être pas en état de mesurer ses forces avec celles de cette Puissance, quand même elle ne seroit pas secondée par l'Espagne. Le Gouvernement semble être de cette opinion; sans cela il auroit sans doute envoyé des détachemens pour veiller sur les escadres Françaises.

On dit ici que la France, dans son traité avec l'Amérique, a non-seulement stipulé des conventions de commerce, mais encore une alliance offensive & défensive. L'Amérique en conséquence ne peut plus faire la paix avec l'Angleterre, que de l'aveu de la France; & en cas de rupture ouverte avec cette dernière, événement qui entraînera infailliblement la guerre avec l'Espagne, & peut-être avec d'autres Puissances, les Américains deviendront les alliés des François contre nous; & ceux-ci ne feront point de paix avec nous, sans comprendre l'Amérique dans le traité.

On lit dans nos Papiers, qu'en conséquence de l'alliance entre la Grande-Bretagne & le Dey d'Alger, un Capitaine de la marine Angloise à demi-payé, est parti pour Alger, où il prendra le com-

mandement d'une escadre de pirates , qui croiseront contre les vaisseaux Américains qui palieront à une certaine hauteur des côtes de Barbarie , dans le dessein d'entrer dans quelques ports d'Espagne.

On a fait hier les obsèques du Comte de Chatam. Elles ont eu lieu à Westminster , contre le vœu de la Cité , qui avoit demandé qu'elles fussent faites dans l'Eglise de Saint-Paul , où M. Rigby desiroit qu'on vit un mausolée sur lequel il fût à portée de lire tous les jours : *Ci-gît un Ministre , qui a rempli les emplois les plus lucratifs , & qui en est sorti les mains pures.* Le Roi répondit à la pétition de la Ville , qu'ayant permis que le corps du feu Comte fût inhumé à Westminster , selon la demande du Parlement , il ne pouvoit rien changer à cette disposition. Le fils aîné de cet homme célèbre fut présenté le 27 du mois dernier au Roi. La faveur particulière que sa famille a obtenue , par le Bill qui lui assigne une pension perpétuelle , n'a pas passé sans opposition au Parlement. L'Archevêque d'Yorck , le Duc de Chandos , Mylord Paget & le Comte de Bathurst , protestèrent contre ces Bills le 2 de ce mois.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE-SEPTENT.

Charles-Town du 10 Avril. Les hostilités continuent dans cette partie du monde. Suivant une lettre d'un Officier de l'armée du Général Howe , les Américains ont fait trois attaques sur New-Yorck sans succès ; à la dernière ils ont essuyé une perte qu'on dit considérable ; il faut que celle des Royalistes ne l'ait pas été moins , puisque le Général Howe , informé de cette nouvelle par un sloop dépêché à cet effet , a fait partir aussi-tôt quatre régimens pour renforcer la garnison de New-Yorck , qui s'attendoit à une nouvelle attaque. Le Général Gates a joint le Général Washington à Valley-Forge , où nos troupes sont très-fortement retranchées ; on

ne tardera pas à apprendre qu'ils ont fait quelques mouvemens en avant.

Un détachement de New-Yorck , sorti le 4 de cette ville au nombre de 150 hommes , embarqués sur 3 petits bâtimens , sous le convoi du sloop *George* , se rendit à Shandy-Hoock , où il fut joint par 40 soldats de marine ; le 5 il se rembarqua , & prit terre près de Squam , & se porta vers le lieu où nous avions construit des Salines ; elles consistoient en plus de 100 édifices , dans chacun desquels il y avoit depuis 6 jusqu'à 10 chaudières ; on peut juger de leur valeur par le prix d'un seul de ces édifices , qui avoit coûté 6,000 liv. st. ; les Royalistes les ont détruits. Ces salines pouvoient produire 1000 boisseaux de sel par semaine ; c'est une perte considérable pour nous , parce que le sel a toujours fait le plus pressant objet de nos besoins ; nos ennemis ne savent faire la guerre qu'en portant devant eux l'incendie & la destruction.

Baltimore du 20 Avril. Le Traité que le Congrès a conclu avec la France est arrivé ; M. Siméon Deane , frère de celui qui a négocié ce Traité , nous l'a apporté ; il a été reçu avec transport ; on a fait par-tout des réjouissances , & l'Amérique , flattée de voir son indépendance reconnue en Europe , ne peut que faire de plus grands efforts pour la soutenir. On peut juger de nos dispositions par la lettre suivante adressée par un des citoyens des Etats-Unis , à un membre du Parlement en Angleterre.

» Il y a quelque chose de vrai dans ce que vous dites de la disette où nous sommes de plusieurs choses nécessaires ; mais ne croyez pas nos besoins aussi multipliés qu'on cherche à vous le persuader , ni d'une nature extrême ; si nous ne jouissons pas de l'abondance , nous sommes sobres ! La tempérance est le magasin inépuisable qui nous fournit ce qu'il faut pour alimenter l'esprit d'indépendance , désaltérer la soif de la gloire ! Nos finances , que vous

croyez dans un état désespéré, sont plus florissantes que les vôtres ; car ce que chacun de nous possède, est le trésor commun de tous : le tems de compter n'est pas encore venu ; ceux qui fournissent le plus pour le soutien de la cause commune, sont ceux qui s'occupent le moins de l'état où se trouve leur fortune particulière ; s'ils songent quelquefois à celle de leurs enfans, c'est sans inquiétude ; ils savent que la patrie est la mere commune, & que cette mere ne tardera pas à se voir en état de récompenser ceux de ses enfans qui lui auront marqué le plus d'affection. . . . Le tems des illusions est passé ; vous n'avez jamais vu l'état de nos affaires qu'à travers un prisme ; vous avez cru jusqu'au dernier moment que nous marchions à l'aventure, que sans perspective, sans plan, nous nous livrions comme des insensés à l'impulsion d'une autorité *précaire, usurpée, &c. &c.* Vous autres Anglois, vous ne finissez pas lorsque vous donnez des épithètes : Hé bien ! le croyez-vous encore, comptez-vous que c'est au hasard, au caprice d'un moment, que nous devons nos alliances tant publiques que secrètes, que nous avons formées, celles que nous formerons encore ? Tout étoit combiné & prévu. Il y a plus de deux ans que je vous ai prédit tout ce que vous voyez, tout ce que vous allez voir. Quant aux espérances que la Grande-Bretagne a fondées sur ses Commissaires, je ne veux pas vous tromper. Dites à vos confrères, dites à vos Ministres, qu'ils n'ont que du ridicule à attendre de cette démarche, si leurs Emissaires ne viennent pas précisément & positivement nous demander comme à des Etats libres, une portion dans les avantages que l'Europe entière peut tirer de notre commerce. Cette proposition même essuyera quelques difficultés ; mais je connois assez les dispositions de la Cour qui en déterminera le succès, pour être persuadé qu'elle réussira avec un peu de patience. Vous nous plaignez, vous déplorez notre aveuglement. . .

Si je voulois répondre à tous les articles de votre lettre, je vous confondrois : je vais vous dire en deux mots quel est le peuple à plaindre ; ce n'est pas celui qui étonnant le monde par son éclat naissant, réunissant en sa faveur les vœux de l'Europe entière, touche au moment où pour prix de sa vertu il recevra des mains de la justice la palme de la liberté : c'est celui qui mordant, ce qui lui reste dans la main, des fers dont il avoit voulu enchaîner un peuple généreux, cité & tourmenté à-la-fois par les démons de la crainte & de l'orgueil, impuissant & tremblant dans ses foyers pour sa propre sûreté, ne trouve de ressource que dans la dissimulation.... Je pourrois rendre le tableau plus terrible ; ce ne sont pas les couleurs qui me manquent, le sujet encore moins ; mais je me borne à vous répéter qu'il est de votre devoir de dire à votre Sénat, à votre Conseil, que l'Europe les a jugés, que les Puissances qui parlent & remuent le moins, sont celles qui pensent & qui feroient davantage ; que le tems est arrivé où tous les peuples rejettent comme absurde & monstrueuse l'idée de la domination exclusive sur mer, que le principe à demi & bientôt universellement reçu, est qu'à la terre près, tous les élémens sont communs, & que l'industrie, non pas l'arrogance, doit être la mesure des richesses des nations. Il en est tems encore ; prenez dans la balance des pouvoirs la place avantageuse que la nature nous y a assignée ; pensez, non pas à acquérir ou à recouvrer des possessions, mais à réparer les pertes de votre commerce ; rétablissez votre opulence, & vous serez un peuple considérable *inter pares*.

On apprend de New-Yorck que le Général Clinton en devoit partir le 23 pour se rendre à Philadelphie, où il prendra le commandement de l'armée. Le Général Howe retourne en Angleterre, & s'embarquera à la fin de ce mois sur la frégate du Roi, le *Grey-Hound*.

Boston, du 26 Avril. Les fameux bills conciliaires sont enfin arrivés de Londres ; le vaisseau qui nous a apporté le traité de commerce conclu entre la France & les Etats-Unis, nous avoit annoncé qu'ils étoient en route ; on peut juger de la manière donc ils ont été reçus par cette résolution du Congrès, en date du 22 de ce mois. » Le Comité, chargé d'examiner la lettre du Général, en date du 18 du courant, (contenant certain papier imprimé, envoyé de Philadelphie, & annoncé comme la copie d'un bill passé à l'effet de déclarer les intentions du Parlement de la Grande-Bretagne, relativement à l'exercice de ce qu'il lui plaît appeler son droit d'imposer des taxes sur les habitans de ces Etats ; & d'un autre bill passé à l'effet d'autoriser le Roi de la Grande-Bretagne à nommer des Commissaires revêtus du pouvoir de traiter, consulter & convenir des moyens d'appaier certains désordres élevés dans lesdits Etats) demande la permission d'observer que les Emissaires de l'ennemi ayant fait circuler indultieusement ledit papier d'une manière *partielle & clandestine*, il seroit nécessaire de le faire imprimer pour l'information du Public.

» Le Comité ne peut pas décider positivement si ledit papier a été fait à Philadelphie ou en Angleterre ; il peut encore moins déterminer si les propositions qu'il contient, sont effectivement & sincèrement destinées à être soumises à la considération du Parlement de ce Royaume, & si ledit Parlement voudra leur donner sa sanction solennelle ; mais il est induit à croire que tout cela peut arriver, 1^o. parce que dans le cours de l'hiver dernier, le Général Anglois a fait, à diverses reprises, de foibles efforts pour mettre quelque espèce de traité sur pied ; mais soit qu'il se soit formé de fausses notions de sa dignité personnelle & de son importance, soit qu'il ait été mal informé, soit enfin que quelqu'autre cause ait ainsi disposé les choses, il ne s'est pas

adressé à ceux qui étoient revêtus de l'autorité nécessaire pour entrer en négociation avec lui. 2°. Parce que les Anglois supposent que l'idée trompeuse d'une cessation d'hostilités apportera quelque relâchement dans les préparatifs que font ces Etats pour continuer la guerre. 3°. Parce que croyant que les Américains sont las de faire la guerre, ils supposent que nous accueillerons leurs propositions pour le bien de la paix. 4°. Parce qu'ils supposent que les négociations dans lesquelles ils entreroient avec nous, seroient sujettes à l'influence corrompue qui détermine dans leur Parlement l'issue de leurs débats. 5°. Parce qu'ils se promettent de cette démarche les mêmes effets qu'un de leurs Ministres attendoit de ce qu'il lui avoit plu appeler une *motion conciliatoire*, c'est-à-dire, qu'elle empêcheroit les Puissances étrangères d'assister ces Etats; qu'elle engageroit leurs propres sujets à continuer encore un peu plus long-tems la guerre, & qu'elle détacheroit en Amérique quelques hommes foibles, de la cause de la liberté & de la vertu. 6°. Parce que leur Roi, comme il le fait remarquer lui-même, est fondé à craindre qu'au lieu d'employer ses flottes & ses armées contre les territoires de ces Etats, elles lui seront nécessaires pour la défense de ses propres Etats. 7°. Parce que l'impossibilité de subjuguier ce pays devenant tous les jours plus manifeste, il est de l'intérêt de se débarrasser de cette guerre à quelque prix que ce soit.

» Le Comité demande qu'il lui soit permis d'observer de plus, qu'en supposant que les matières contenues dans ledit papier fussent effectivement consignées dans le Journal du Parlement Britannique, elles ne tendent qu'à mettre dans un plus grand jour la foiblesse & la méchanceté de nos ennemis. *Leur foiblesse.* 1°. Parce qu'ils ont anciennement déclaré que non seulement ils avoient le droit d'imposer des loix aux habitans de ces Etats

dans tous les cas ; mais même que lesdits habitans devoient se soumettre *absolument & sans condition* à l'exercice de ce droit : ils ont fait tous leurs efforts pour extorquer cette soumission , l'épée à la main : or , renoncer à ces prétentions dans les circonstances actuelles , c'est prouver qu'ils ne sont pas en état de les soutenir. 2°. Parce que leur Prince avoit rejeté jusqu'à ce moment les pétitions les plus humbles des représentans de l'Amérique , qui demandoient d'être regardés comme des sujets , d'être protégés dans la jouissance de la paix , de la liberté , de la sûreté ; il leur a fait la guerre la plus cruelle ; il a employé les Sauvages pour massacrer les femmes & les enfans innocens ; aujourd'hui ce même Prince prétend traiter avec ces mêmes représentans , & accorder aux armes de l'Amérique ce qu'il a refusé à ses supplications. 3°. Parce qu'ils ont fait constamment tous leurs efforts pour subjuguier ce continent , rejettant toutes les propositions d'accommodement qui leur ont été faites , par l'excès de confiance qu'ils avoient dans leurs forces : or , changeant tout-à-coup leur manière de nous attaquer , il est évident qu'ils ont perdu cette confiance. 4°. Parce que le sens , non - seulement de ce qui est sorti de la bouche des Ministres , mais même des actes les plus publics & les plus authentiques de la nation , a constamment été qu'il étoit incomparable avec leur dignité de traiter avec les Américains , tant qu'ils auroient les armes à la main ; cependant , malgré cette déclaration , les voilà qui font des ouvertures pour en venir à un traité !

» Les considérations suivantes démontrent la *méchanceté & la duplicité* de nos ennemis. 1°. Ou les bills qu'il s'agit de passer contiennent une cession , soit directe , soit indirecte de leurs anciennes prétentions , ou bien ils ne contiennent pas cette cession ; s'ils la contiennent , nos ennemis reconnoissent donc qu'ils ont sacrifié beaucoup de braves gens à une

querelle injuste ; s'ils ne la contiennent pas , ils ont donc pour objet de tromper l'Amérique , de l'engager insidieusement à accepter des termes auxquels les raisonnemens avant la guerre , ni la force , depuis que l'épée est tirée , n'ont pu l'engager à se prêter. 2°. Le premier de ces bills paroît , par son titre , être une déclaration des *intentions* du Parlement Britannique , concernant l'exercice du *droit d'imposer des taxes* dans ces Etats : or , si ces Etats se prêtoient à traiter de pareille matière , ils reconnoîtroient indirectement ce *droit* , & c'est précisément pour en venir là que la Grande-Bretagne a , de son propre aveu , entrepris & continué la guerre actuelle. 3°. Si ce droit prétendu étoit reconnu , il en résulteroit que toutes les fois que le Parlement Britannique changeroit d'humeur , se trouveroit dans des dispositions différentes , il pourroit l'exercer : or , si la stabilité des arrangemens proposés dépend de ces variations & d'autres événemens possibles , combien de tems le Parlement ne persistera-t-il pas dans ses *intentions* actuelles ? 4°. Ledit premier bill ne contient rien de nouveau ; il est précisément la même chose que la *motion* (conciliatoire) , dont il a été fait mention ci-dessus ; il est sujet à toutes les objections qui s'étoient élevées contre ladite *motion* , à cette différence près , que suivant la teneur de la motion , le droit de taxer devoit être suspendu aussi long-tems que l'Amérique donneroit tout ce qu'il plairoit au Parlement de lui demander , au lieu que par le bill proposé , ce même droit doit être suspendu aussi long-tems que les Parlemens à venir conserveront *les intentions* du Parlement actuel. 5°. Par le second bill , il paroît que le Roi Britannique peut nommer , s'il lui plaît , des Commissaires pour *traiter & convenir* avec qui ils jugeront à propos , relativement à divers objets mentionnés dans ledit bill ; mais des traités & des conventions de cette nature sont de toute nullité ,

s'ils n'ont pas la concurrence du Parlement; ils ne sont valides qu'autant qu'ils ont rapport à la suspension des hostilités, à celle de certains actes dudit Parlement, qu'autant enfin qu'ils offrent *le pardon & des Gouverneurs* à ces Etats libres, indépendans & souverains; quant au reste, le Parlement s'est réservé en termes exprès le pouvoir de désavouer tout traité qui pourroit être fait ainsi, & de tirer avantage des moindres circonstances qui pourroient survenir, pour assujettir ce continent à ses usurpations.

6°. Ledit bill, en nous offrant le pardon, suppose un crime réel dans notre résistance; par conséquent traiter cette matière, ce seroit reconnoître que les habitans de ces Etats étoient, ce que la Grande-Bretagne les a déclarés être, des Rebelles.

7°. Nos ennemis réclamant par ce bill les habitans de ces Etats comme leurs sujets; de la nature de la négociation actuellement prétendue ouverte, ils pourroient inférer que lesdits habitans seroient dans la suite obligés de droit à se soumettre aux loix qu'ils jugeroient à propos de faire; & par une conséquence nécessaire, toutes les conventions qui pourroient être faites dans le cours d'une négociation paille, seroient sujettes à être révoquées un jour.

8°. Parce que ledit bill porte que les Commissaires dont il est fait mention peuvent traiter avec de simples particuliers, mesure qui déroge à la dignité du caractère national. D'après tout cela, il paroît évident à votre comité, que l'objet desdits bills est d'influer sur l'espérance ou sur la crainte du bon peuple de ces Etats, de manière à faire naître la division dans son sein & à le détacher de la cause commune. qui actuellement, graces aux bontés de la Providence Divine, tend à une issue favorable & prochaine; qu'ils sont une suite de ce plan insidieux qui, à partir de la date de l'acte du timbre jusqu'à ce moment-ci, a plongé ce pays dans les troubles & dans le sang; que dans le cas présent,

comme dans tous les autres , quoique les circonstances puissent forcer nos ennemis à relâcher quelque chose de leurs prétentions injustes , cependant il n'est pas à douter que , comme ils l'ont fait jusqu'à présent , ils ne saisissent la première occasion favorable qui se présenteroit , de se livrer à cette fureur de domination qui a divisé en deux le puissant Empire de la Grande-Bretagne.

» Tout considéré , le Comité demande qu'il lui soit permis d'exposer , comme étant son opinion , que : les Américains s'étant réunis dans cette entreprise difficile au cri de l'intérêt commun , pour la défense de leurs droits & de leurs privilèges communs , par des services réciproques , par une affection mutuelle , la grande cause pour laquelle ils militent encore & à laquelle l'espèce humaine entière est intéressée , ne peut devoir son succès qu'à cette même union : par conséquent tout homme ou toute assemblée d'hommes qui oseroit faire quelque convention séparée & partielle avec les Commissaires de la Couronne Britannique ou quelqu'un d'eux , doit être regardé & traité comme un ennemi déclaré de ces Etats-Unis.

» Votre comité demande la permission d'ajouter encore , comme étant son opinion , que ces Etats-Unis ne peuvent pas convenablement entrer en conférence ni en négociation avec aucuns Commissaires de la Grande-Bretagne , à moins qu'en forme de préliminaires ils ne commencent , ou par retirer leurs flottes & leurs armées , ou par reconnoître en termes positifs & exprès l'indépendance desdits Etats. Et comme il paroît que le dessein des ennemis de ces Etats est de les endormir dans le sein d'une sécurité funeste , l'opinion de votre comité est , que l'on prévienne les Etats respectifs , afin qu'ils se préparent au développement le plus vigoureux de leurs forces , qu'ils mettent en campagne le plutôt possible leur contingent respectif des troupes continentales ,

& que toutes les milices desdits Etats se tiennent prêtes à agir au besoin ».

Ce rapport ayant été lu & discuté article par article , il a été résolu unanimement : que le Congrès approuve & confirme ledit rapport.

F R A N C E.

De Paris , le 20 Juin.

LA flotte de Brest est encore en rade , mais depuis la fin du mois dernier , prête à appareiller au premier signal. On en forme , dit-on , trois escadres , dont une sous les ordres du Comte d'Orvilliers , une sous ceux du Comte du Chaffault , & la troisième sous ceux du Duc de Chartres , qui aura sous lui M. de la Motte-Piquet. Le nombre des vaisseaux qui la composent est considérable ; on croit toujours qu'elle a ordre de régler ses mouvements sur ceux de l'Amiral Keppel ; le bruit s'est répandu qu'en cas de guerre , on exécutera le projet de réunir la marine Marchande à la marine Royale ; cet arrangement ne pourroit qu'exciter une plus grande émulation parmi nos Armateurs. Ce qu'il y a de certain , quant à présent , c'est qu'on a mis sur les vaisseaux quelques Officiers de la Marine bleue sous le nom d'Officiers auxiliaires ; il y en a deux sur chaque vaisseau à Brest. M. le Duc de Chartres à son arrivée dans ce port , s'est empressé de témoigner à ces braves Marins appliqués à leurs devoirs , endurcis aux travaux fatiguants de la Mer , & qui consacrent leur vie à l'exercice de l'art Nautique , toute l'estime qu'ils méritent. On dit que les deux qui servent sur son vaisseau , ont l'honneur d'être admis journellement à sa table.

On compte 100 bataillons , & 40 escadrons cantonnés sur nos côtes , depuis Dunkerque jusqu'à Nantes. Le Maréchal de Broglie a été nommé Commandant en chef des 60 bataillons , & des 40 esca-

drons assemblés sur les côtes de Bretagne & de Normandie. Les Officiers-Généraux qui serviront sous ses ordres, sont le Marquis de Poyanne, le Comte de Lusace, le Prince de Beauveau, le Marquis de Castries, le Comte de Vaux, le Marquis de Traissnel, le Comte de Chabot, le Baron de Besenval, & le Baron de Luckner, Lieutenants-Généraux.

Les Maréchaux-de-Camp au nombre de 22, sont le Marquis de Talaru, le Comte de Rochambau, le Duc du Châtelet, le Comte de Caraman, le Marquis de Saint-George, le Baron de Diesbach, le Comte de Narbonne-Fritzlar, le Comte de Jaucourt, le Comte de Puyfégur, le Comte de la Féronnois, le Comte de la Tour-du-pin-Paulin, le Marquis de Conflans, le Comte de Durfort, le Baron de Saint-Victor, le Duc d'Ayen, le Baron de Falkenhayn, le Baron de Wimpfen, le Comte de la Luzerne, le Duc de Guines, le Comte d'Haussonville, & le Marquis de Poiss.

Pour l'Artillerie, M. de Gribeauval, Lieutenant-Général, M. de Villepatour, Maréchal-de-Camp; le Duc de Coigny, Maréchal-de-Camp en qualité de Colonel général des Dragons. Les Majors-généraux de l'armée, sont le Comte de Guibert, Maréchal-de-Camp, & le Comte de Damas, Brigadier-Premier Maréchal-général des Logis, faisant les fonctions, le Marquis de Lambert. Il y a de plus, 10 Aides-Majors, 6 Aides-Maréchaux-généraux des Logis, & 3 surnuméraires.

» Le Commandant de la Marine, écrit-on de Toulon, a reçu des brevets en blanc pour 18 Lieutenants de frégates, qu'il a ordre de distribuer aux Capitaines Marchands & autres gens de mer qui sont dans le cas de les mériter par leurs services. Ces nouveaux Officiers seront répartis sur l'escadre du Chevalier de Fabry; les vaisseaux qui doivent la composer sont actuellement tous en rade; il y en a 2 de 74 Canons, 3 de 64. Les frégates sont au

nombre de quatre , & on y joint une corvette ».

Selon les mêmes lettres , il est arrivé dans ce port 200 forçats , qui sont partis de Marseille sous la conduite d'une brigade de Maréchaussée , & sous l'escorte de quelques troupes attachées à la Marine , on les y employe aux travaux du port.

Nous avons parlé du malheur arrivé à Brest , on ne sera pas fâché d'en trouver ici des détails plus exacts. Le 12 Mai dernier à une heure après midi , le petit canot du vaisseau le *Roland* , contenant vingt personnes , chavira dans la rade de Brest ; six ont été noyées , & n'ont point reparu ; les autres ont été secourus par les canots des vaisseaux voisins , & portés environ trois-quarts d'heure après à bord du *Roland*. Le plus affecté de tous , étoit le Chevalier de Marbotin , Enseigne de vaisseau , qui étoit regardé par l'équipage comme mort. M. Grosfier Chirurgien-Major du *Roland* , jugeant que cette mort ne pouvoit être qu'apparente , lui administra les moyens connus , mais avec certaines restrictions qu'il fera observer dans un Mémoire qu'il se propose de faire insérer dans le Journal de Médecine. Effectivement après quatre heures d'un travail continué , le Chevalier de Marbotin donna quelque signe de vie , & insensiblement on le rappella à son premier état. Ce brave Officier instruit de tout ce qu'on avoit fait pour lui , a témoigné sa reconnaissance de la manière la plus généreuse au Chirurgien qui lui a rendu la vie. Voulant pareillement reconnaître le zèle de deux Matelots qui l'avoient secouru lorsqu'il couloit entre deux eaux , il leur a assuré à chacun , par Acte devant Notaire , une pension équivalente au tiers de la paye que le Roi leur donne , & susceptible d'augmentation proportionnellement aux grades auxquels ces Matelots peuvent parvenir. Il a aussi donné aux Matelots des différents vaisseaux qui avoient sauvé les autres personnes , la moitié d'une année de ses appointements.

Les bruits de guerre se soutiennent toujours. » Tous les Marins Anglois, écrit-on, d'un de nos ports, n'en usent pas à l'égard de nos navires, comme ceux qui croisent près de nos côtes. Des lettres de divers endroits, portent que plusieurs de nos bâtimens chargés de munitions & de marchandises pour les Etats - Unis, ont été arrêtés & conduits récemment dans les ports d'Angleterre où l'on discute la validité de leurs prises, & s'ils doivent être confisqués comme destinés à des rebelles, ou rendus en vertu de la notification du traité de la France avec l'Amérique. Cette inégalité de conduite dans les Capitaines Anglois, semble annoncer au moins quelque tergiversation dans les ordres qu'ils doivent recevoir à cet égard du Ministère, & rend au moins problématiques les événemens qui se passeront entre les escadres des deux nations dans le cas où elles se rencontreront. Aussi le public s'obstine à regarder la guerre comme inévitable. Envain quelques personnes (ajoute la lettre que nous transcrivons) prétendent que le trouble jetté dans notre commerce, n'est pas une hostilité ; l'objet de la paix maritime est la sécurité maritime ; & tout ce qui l'altère est hostile ; soutenir un système contraire, c'est dire que l'invasion d'une place sans défense n'est pas un acte d'hostilité ».

S'il faut en croire les bruit publics, il est question de créer quatre nouvelles Légions, dont la formation sera à-peu-près semblable à celle des six qui ont été supprimées par l'Ordonnance du 25 Mars 1776.

On mande de Landerneau un trait de bravoure qui n'étonnera pas dans l'Officier, qui en est le héros ? Le Comte de Rouffignac allant joindre son régiment, passoit dans un bois où des cris plaintifs frappèrent son oreille. Il sortit aussi-tôt de sa chaise de poste, avec son épée & deux pistolets, & vola seul à l'endroit d'où partoient les cris. Là, il vit quatre scélérats qui assassinoient un paysan ; il fon-

dit sur eux , fit mordre la poussière à deux , de deux coups de pistolets , passa son épée au travers du corps du troisième , & laissa fuir le dernier. Il prit ensuite soin du payfan qu'il fit mettre dans sa chaise & qu'il conduisit à la ville la plus prochaine , où les Chirurgiens appelés ne trouvèrent pas qu'il eût des blessures mortelles. L'assassin échappé fut arrêté le même jour par la Maréchaussée , & son procès va lui être fait Prévôtalement.

A ce trait nous en joindrons un de désintéressement , & de bonté , fait pour plaire aux ames sensibles. Un Ecclésiastique n'ayant pour tout bien que le revenu très-modique d'une Cure de campagne , à deux lieues de Chatelleraud , avoit à répéter plusieurs années d'arrérages d'une rente foncière due à sa Cure par un particulier de la ville ; après plusieurs demandes amiables & infructueuses , il fut obligé d'en venir à une demande judiciaire. L'assignation donnée fut suivie lentement ; le débiteur promettoit souvent de payer , & ne payoit point. Après 5 ans de patience & de délai , le Curé obtint Sentence. Le débiteur étoit devenu dans cet intervalle son paroissien ; le Pasteur touché mit fin à toutes les poursuites , & écrivit le billet ci-joint à son Avocat. » Lorsque je commençai cette affaire , mon débiteur n'étoit ni mon voisin , ni mon paroissien ; il est aujourd'hui l'un & l'autre , je lui dois des égards. J'ai été certainement plus fâché que lui du parti extrême qu'il m'a forcé de prendre ; aussi pour réparation , je lui fais le sacrifice de tout ce qu'il me doit jusqu'à ce moment ; je m'estimerai heureux si ce témoignage de ma bonne volonté peut effacer l'impression désagréable qu'une exécution peut lui avoir donné contre moi «.

Le Prince de Condé pendant son séjour à Dijon , n'a cessé de donner des encouragemens aux Arts & aux Inventeurs des découvertes utiles. M. Regnier , Arquebuser & Mécanicien à Saumur en Auxois ,

dont la serrure de combinaison a mérité le premier encouragement de la Société libre d'Emulation, y présenta à ce Prince une éprouvette ou machine à éprouver la poudre. Cet instrument qui avoit déjà obtenu le suffrage de l'Académie de cette Ville, perfectionné de nouveau, est selon le témoignage de plusieurs Officiers d'Artillerie, préférable aux éprouvettes à cremailler & autres. L'Auteur en a fait de différentes grandeurs : les petites à l'usage des chasseurs, ne coûtent que 18 livres ; & celles destinées aux personnes qui veulent voir plus en grand les effets de la poudre, se payent 24 livres.

Le Prince assista aussi à une séance du Cours de Chymie qui se fait à l'Académie de Dijon. Après plusieurs expériences très-curieuses, le Démonstrateur, M. de Morveau, écrivit sur du papier blanc avec de l'encre cobaltique ; on fait que ces caractères n'en sont visibles que lorsqu'on les présente au feu ; S. A. S. y lut les quatre vers suivans :

Aux champ de Mars, les regards de Condé
Dans tous les cœurs appelloient le courage.
Par eux ici le zèle est secondé,
Et nos progrès vont être leur ouvrage.

» Dans la solennité appelée de l'Ostension, écrit-on de Limoges, fêtée dans cette Ville, & qui attire un grand concours de Pèlerins, nous avons vu cette année venir de trois lieues, à pied, le nommé François Brousseau, Laboureur, né le 9 Février 1666, à Benac sa Paroisse, où il n'a pas encore cessé de travailler aux ouvrages de la campagne. M. Turgot, étant alors Intendant de cette Généralité, l'avoit déchargé des Impositions royales, en 1766, c'est-à-dire à cent ans révolus. Le Comte d'Escars pourvoit à ses besoins, & lui envoie tous les ans deux pièces de vin. Ce vieillard qui passe actuellement 112 ans, jouit d'une bonne santé ».

C'est M. Dufour, Docteur en Médecine & Chirurgien-Aide-Major à l'Ecole Royale Militaire, qui

a traité les fous furieux dont nous avons annoncé la guérison. Nous ajouterons ici que ces malades étoient au nombre de trois : l'un étoit à Bicêtre depuis sept ans , le second depuis deux , & le troisième depuis neuf mois ; le traitement commença le 26 Mars , & 21 jours après , le premier & le dernier furent remis en liberté , & assistèrent aux exercices de piété du Vendredi-Saint. Le second s'est trouvé attaqué d'une maladie mélancholique que M. Dufour n'avoit jamais traitée. Des affections scorbutiques qui se sont manifestées pendant le traitement ont mis de la lenteur dans la guérison ; mais la fureur est calmée ; ce malade sort tous les jours , se promène , & n'a plus la même aversion pour les objets qui lui déplaisoient ci-devant. On continue de faire des remèdes au premier , parce qu'on présume qu'une maladie aussi grave & aussi invétérée que celle qui a duré sept ans , exige qu'on en prolonge le traitement pour en assurer davantage le succès.

On parle beaucoup d'une pièce de mécanique très-curieuse , dont on dit que le Public jouira bientôt , & qu'on annonce ainsi : » C'est une tête d'airain qui prononce distinctement ces mots : *Le Roi fait le bonheur de ses peuples , & le bonheur de ses peuples fait celui du Roi.* L'Auteur de ce morceau curieux se flatte de porter ses recherches en ce genre au point de faire faire à plusieurs statues une conversation suivie entr'elles. La première difficulté , qui est de faire articuler des mots à un automate , étant une fois vaincue , il n'est pas plus étonnant d'en faire parler plusieurs qu'un seul. Quant à la conversation , il est inutile d'observer qu'elle ne sera suivie qu'en raison du magasin de paroles , monté & arrangé dans l'intérieur «.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France , du 16 de ce mois , sont : 73 , 20 , 50 , 25 , 47.

De BRUXELLES, le 20 Juin.

DEPUIS quelque tems il part journellement des Pays-Bas des corps de troupes & des trains d'artillerie & de munitions de guerre qui se rassemblent à Luxembourg, d'où ils continuent leur route pour l'Allemagne: on ne doute pas que leur destination ne soit pour la Bavière; on ne sait rien de bien positif sur ce qui se passe dans ces contrées. La défense la plus sévère d'écrire a été publiée dans nos armées; & jusqu'à présent elle est observée rigoureusement. Nous en sommes réduits aux conjectures, & nous n'apprenons que ce qui nous parvient par des voies indirectes. Le bruit s'étoit répandu que l'Empereur & le Roi de Prusse traitoient ensemble & par lettres d'un accommodement relatif à la succession de Bavière. On assure aujourd'hui que ces négociations se font à Vienne & à Berlin par le canal des Ministres respectifs, c'est-à-dire, à une distance très-éloignée des Princes que ces arrangemens intéressent. Ainsi on négocie au loin, tandis que les parties sont en armes & en présence les unes des autres. Cette situation extraordinaire fixe les regards de toute l'Europe qui prévoit toujours une rupture, & qui peut en apprendre la nouvelle en même-tems que celle d'une bataille. Ce qui donne encore quelques espérances de paix à nos Politiques, c'est le peu de disposition que les Puissances de l'Europe montrent à soutenir de leur appui les prétentions qui ont donné lieu à ces différends. La France ne fait à cette occasion aucune démarche qui ne tende à conserver la paix, ou du moins à concentrer le feu de la guerre dans le pays qui la voit naître. On dit qu'elle a garanti les Pays-Bas Autrichiens, & qu'elle l'a fait du consentement du Roi de Prusse, qui de son côté agit de concert avec le cabinet de Versailles, en lui communiquant le train de ses négociations avec celui de Vienne. Les circonstances pré-

sentes lui prescrivent peut-être de rester neutre dans les affaires d'Allemagne : il est certain que si elle y prenoit part , la déclaration de guerre que l'Angleterre médite ne seroit plus suspendue.

» Il n'y a rien de plus étonnant, écrit-on de Londres , que l'espèce d'inaction dans laquelle on retient ces flottes formidables qu'on a tant vantées au Parlement , & qui n'agissent point. Après la déclaration faite le 13 Mars de la part de la France , le cri général de nos Ministres fut celui de la guerre & de la vengeance. Un coup-d'œil jetté sur notre situation nous fit une loi de la modération , & il fallut digérer patiemment une injure dont nous n'étions pas en état de tirer vengeance. La France cependant dans la vue de soutenir sa première démarche , a fait partir de la Méditerranée une escadre destinée , dit-on , à aller cimenter son union avec les Colonies ; cette escadre nous a fait sortir de notre léthargie : l'activité a redoublé dans nos ports , & à en juger par les prises que nos armateurs font fréquemment sur les François , il faut qu'ils aient reçu l'ordre érit de ne point les ménager. Il semble que le Ministère n'a adopté ce plan d'hostilité que pour engager la France à nous déclarer la guerre , afin que nous puissions trouver des alliés qui nous aident à reprendre la suprématie des mers. Ces alliés ne doivent , à ce qu'on assure , nous secourir que dans le cas où nous serons attaqués & non agresseurs : il est donc question de prouver à l'Europe que nos démarches hostiles ne sont que le maintien des anciens droits de la marine Britannique. Nos plaisans s'égayent sur cette politique , & les épigrammes les plus indécentes se multiplient dans nos pamphlets & dans nos papiers publics. Une personne se trouvant dernièrement à un grand repas y porta gravement cette santé , *aux quatre riens*. La compagnie voulut une explication , & il répondit : Ces quatre riens sont le bon sens d'un grand personnage , la capacité de son premier valet , la sincérité de la France , & la

osperité de la vieille Angleterre. Malgré ces plaines, il ne faut pas douter qu'on ne s'occupe en ce moment de quelque projet très-sérieux. L'espèce d'indifférence qu'on affecte sert à la couvrir d'un secret impénétrable jusqu'à l'instant de l'exécution. Les personnes attentives remarquent depuis quelque tems dans tout ce Royaume des mouvemens extraordinaires, qui, quoique faits sourdement, n'en paroissent pas moins redoutables, & dont l'effet ne peut tarder d'éclater «.

Selon une lettre de Brest, le Capitaine Paul Jones, commandant l'armateur *le Ranger*, a conduit dans cette rade au commencement de ce mois un vaisseau Anglois plus fort que le sien. Il ne l'a pris qu'après un long combat dans lequel il a eu 4 hommes tués & 3 blessés. L'Anglois a eu environ 40 morts & 20 blessés qu'on a portés à l'hôpital. On ajoute que le Capitaine en second du *Ranger* avoit tenté de s'échapper la nuit avec ses prisonniers pour les ramener en Angleterre ; mais qu'il a été arrêté. Le Capitaine Paul Jones se plaint beaucoup de sa perfidie : il l'a fait mettre aux fers ; & s'il faut en croire les mêmes lettres, on n'attend qu'un 3^e Capitaine Bostonien pour soumettre le traître à un Conseil de Guerre. On le soupçonne d'avoir servi d'espion aux Anglois.

On est toujours dans l'incertitude de l'arrivée des galions du Mexique : une lettre de Cadix porte que le Capitaine d'un vaisseau venant de la Havane a rapporté qu'il les avoit vus le 29 Avril à 80 lieues au-dessus de l'isle du Corbeau la plus avancée des isles Açores. Si cette déclaration est vraie, ils n'ont pas dû tarder, & sans doute dans ce moment ils sont entrés dans le port. On fait l'intérêt que le commerce de l'Europe prend à cette riche flotte ; & on pense toujours que son arrivée peut influer beaucoup sur les dispositions de l'Espagne, & par conséquent sur les événemens politiques.

La suite du Traité entre l'Espag. & le Port. à l'ord. proc.